Le Maire certifie que le présent document
a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 16 SEP. 2026

RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES

2025

Rapport prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales

edden
LA RÉUNION

Sommaire du Rapport du Mandataire

I.	RAPPEL DES ELEMENTS DU RAPPORT DU MANDATAIRE PREVU PAR LE DECRET DU 04 NOVEMBRE 2022	1
II.	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	3
III.	LISTE DES CONTRATS	27
IV.	MODIFICATIONS DES STATUTS	29
V.	EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT	30
VI.	ETAT DES PARTICIPATIONS	32
VII.	PRINCIPAUX RISQUES	33
VIII.	PLACE DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE	37
IX.	CONTROLES EN COURS	41
X.	MODALITES DU CONTROLE ANALOGUE	42
XI.	GOUVERNANCE	50
XII.	SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	61
XIII.	REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE	70

Sommaire des Annexes

ANNEXE N°1	Bilan de l'activité opérationnelle des Contrats de Prestations Intégrées de la SPL EDDEN
ANNEXE N°2	Les comptes annuels

I. RAPPEL DES ELEMENTS DU RAPPORT DU MANDATAIRE PREVU PAR LE DECRET DU 04 NOVEMBRE 2022

Le rapport annuel des élus mandataires est une procédure spécifique instaurée par le 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permet à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire d'une entreprise publique locale (EPL) de disposer d'informations sur celle-ci.

Il se distingue du rapport de gestion que doit élaborer annuellement le conseil d'administration ou le directoire des sociétés anonymes, et donc des EPL, à l'attention de l'assemblée générale des actionnaires, en vertu de l'article L. 225-100 du code de commerce.

Le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 crée un nouvel article D. 1524-7 au sein du CGCT, qui fixe le contenu précis du rapport du mandataire.

Contenu mentionné dans le décret du 04/11/22	
1	Une présentation de la société rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement
2	L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société, listant les contrats, apports en compte courant d'associés, garanties d'emprunt et aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier, et précisant pour chacun d'eux leur objet, leur montant et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent
3	Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années
4	Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années
5	L'état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société au conseil d'administration ou de surveillance de cette société
6	La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement

7	L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi
8	Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet
9	Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales
10	Le bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances
11	Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux
12	La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement
13	La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités
14	Pour les sociétés d'économie mixte, la répartition du chiffre d'affaires distinguant la part d'activité exercée pour le compte des actionnaires, celle exercée pour le compte d'autres personnes publiques ou privées non-actionnaires et celle relevant des opérations pour compte propre

II. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

2.1. INFORMATION GENERALE

La fiche d'identité de la structure est décrite ci-dessous :

Dénomination sociale	SPL EDDEN – Société Publique Locale Ecologie Développement Durable des Espaces Naturels
Siège Social	52, Route des Sables 97427 Etang-Salé
Forme juridique	Société Anonyme
Capital Social	1 450 000 €
Registre du Commerce et des Sociétés	RCS Saint Pierre
SIREN	850 654 450
Code APE	9104 Z
Création de la Société	1er Mars 2019
Présidente du Conseil d'Administration	Madame Béatrice SIGISMEAU
Directeur Général	Monsieur Gilbert RIVIERE
E-mail général	contact@edden.re
Commissaires aux comptes	Monsieur Patrick PATCHEZ
Nombre de salariés	494 (soit 151 CDI, 6 CDD et 337 salariés sous contrat PEC)

2.2. HISTORIQUE

✓ **2019 : Création de la SPL EDDEN**

Née de la volonté politique de 8 actionnaires, la Société a été constituée le 1er Mars 2019, pour intervenir dans le domaine de l'écologie, du développement durable et de l'insertion par l'économie au bénéfice exclusif de ses collectivités Actionnaires.

- La SPL EDDEN a intégré 4 entités juridiques différentes :
- Le GLAIVE (Groupement de Lutte Antivectorielle d'Insertion et de valorisation de l'Environnement) ;
- Le GCEIP (Groupement pour la Conservation de l'Environnement et de l'Insertion Professionnelle) ;
- L'ADIVEP (Association pour le Développement de l'Insertion et pour la Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine) ;
- Le Service Environnement de la SPL Avenir Réunion.

Avec un capital social de 1 450 000 €, divisé en 14 500 actions de 100€ chacune, la SPL EDDEN était composée de 8 collectivités actionnaires.

✓ 2021 : Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires

En date du 26/11/2020, le Conseil d'Administration de la SPL EDDEN a ouvert une procédure de cession des actions du Département de La Réunion, à destination de plusieurs collectivités ayant fait connaître leur volonté d'intégrer le capital de la Société SPL EDDEN : Petite-Ile, Salazie, Saint-Louis, Les Avirons.

Plus tard, en date du 12 mars 2021, la commune de Saint-Pierre a également fait part de la même ambition.

Depuis la notification de la vente des actions par le Département le 22/11/2021, la SPL EDDEN est composée de la manière suivante :

Actionnaires	Capital initial		Capital actuel	
	En €	En %	En €	En %
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION	1 200 000,00	82.76%	1 075 000,00	74,14 %
CIVIS	100 000,00	6.90%	100 000,00	6,90 %
SAINT DENIS	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
LE TAMPON	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
L'ENTRE-DEUX	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
SAINT JOSEPH	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
SAINT BENOÎT	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
SAINT LEU	25 000,00	1.72%	25 000,00	1,72 %
SALAZIE			25 000,00	1,72 %
PETITE-ILE			25 000,00	1,72 %
SAINT-LOUIS			25 000,00	1,72 %
LES AVIRONS			25 000,00	1,72 %
SAINT-PIERRE			25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100,00 %**	**1 450 000,00**	**100,00 %**

2.3. OBJET SOCIAL ET DOMAINE D'ACTIVITE

La SPL EDDEN est une **Société Anonyme**, régie par :

- La loi n°2010-559 du 28 mai 2010,
- L'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les autres dispositions du même code, relatives aux Sociétés Publiques Locales,
- Les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés anonymes (livre II)
- Ses statuts et par tout règlement intérieur qui viendrait les compléter

Conformément à l'article 3 de ses Statuts, la SPL EDDEN a pour objet de réaliser **exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de**

celles-ci, toute opération d'aménagement définie à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion

A cet effet elle pourra notamment :

- ✓ Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions de développement durable liées à son objet statutaire,
- ✓ Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations dans le cadre de mandat ou de Contrat de Prestations Intégrées pour le compte de ses collectivités actionnaires,
- ✓ Procéder ou faire procéder à l'embellissement, l'entretien et la mise en valeur des Parcs et Jardins de ses actionnaires notamment dans le cadre de missions spécifiques,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires,
- ✓ Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation,
- ✓ Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à la protection et à l'aménagement des espaces naturels, l'accompagnement mutualisé des parcours d'insertion, l'entretien du patrimoine naturel des actionnaires, les services aux personnes vulnérables dans le domaine de l'environnement,
- ✓ Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans son objet social,
- ✓ D'une manière générale, accomplir toutes actions études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2.4. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

✓ Le Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 8 membres, tous représentants des collectivités territoriales actionnaires.

Toute collectivité territoriale actionnaire a droit à un représentant au conseil d'administration, la répartition des sièges se faisant en fonction de la part de capital détenue respectivement par chaque collectivité territoriale actionnaire.

Au regard des parts de capital détenues par les actionnaires, la répartition des sièges du conseil d'administration est la suivante :

- **Le Département de la Réunion : 10 sièges**
- **La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) : 2 sièges**
- **L'Assemblée Spéciale : 6 sièges**

Compte tenu de l'implication particulière du Département de la Réunion dans la création de la SPL EDDEN, et afin de respecter la répartition des parts de capital entre les actionnaires, les droits de vote comptent quintuple pour les sièges du Département de la Réunion.

Afin de respecter la répartition des parts de capital entre les actionnaires, les droits de vote comptent double pour les sièges de la CIVIS.

Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration sont désignés par l'assemblée délibérante de ces collectivités éventuellement relevées de leurs fonctions dans les mêmes conditions, conformément aux dispositions des articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat des représentants incombe à la collectivité territoriale dont ils sont mandataires.

Lorsque ces représentants ont été désignés par l'assemblée spéciale, cette responsabilité incombe solidairement aux collectivités territoriales membres de cette assemblée.

Pour l'année 2025, la composition des 18 membres du Conseil d'Administration est la suivante :

- **CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 sièges**
 - Béatrice SIGISMEAU (jusqu'au 22 décembre 2025)
 - Augustin CAZAL
 - Camille CLAIN
 - Virgile KICHENIN
 - Adèle ODON
 - Sidoleine PAPAYA
 - Viviane PAYET BEN HAMIDA
 - Valérie RIVIERE
 - Louise SIMBAYE
 - René SOTACA

- **CIVIS : 02 sièges**
 - Stéphano DIJOUX
 - Juliana M'DOIHOMA

- **ASSEMBLEE SPECIALE : 06 sièges**
 - Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
 - Marie-Annick ANDAMAYE (Saint-Denis)
 - Pierrot CANTINA (Les Avirons)
 - Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
 - Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
 - Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)

✓ L'Assemblée Spéciale

Les collectivités territoriales actionnaires qui ont une participation au capital trop réduite, ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au conseil d'administration, doivent se regrouper en assemblée spéciale pour désigner un mandataire commun.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein les représentants qui siègent au Conseil d'Administration (***Art. 29 des Statuts de la SPL EDDEN***).

Une représentation à tour de rôle peut notamment être instituée entre les collectivités concernées, pour la désignation du (ou des) mandataire(s).
Chaque collectivité territoriale actionnaire y dispose d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'actions possédé dans la Société.

L'Assemblée Spéciale se réunit :

- ✓ Préalablement aux conseils d'administration pour délibérer sur les questions soumises à l'ordre du jour du conseil d'administration ;
- ✓ Pour entendre le rapport de son ou ses représentants.

Elle se réunit **sur convocation de son Président** :

- ✓ Soit à son initiative ;
- ✓ Soit à la demande de l'un de ses représentants, élu par elle au sein du conseil d'administration ;
- ✓ Soit à la demande d'un tiers au moins des membres détenant au moins le tiers des actions des collectivités territoriales membres de l'assemblée spéciale conformément à l'article R. 1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont membres de l'Assemblée Spéciale au 31/12/2025 :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
SAINT-BENOÎT	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-JOSEPH	Jean-Denis NAZE
SAINT-DENIS	Marie-Annick ANDAMAYE
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-LEU	Marjorie LENCLUME
ENTRE-DEUX	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-PIERRE	Patrick VAYABOURY
LES AVIRONS	Pierrot CANTINA
SAINT-LOUIS	Dominique AMAZINGOI-RIVIERE
PETITE-ILE	Christophe LAVERGNE
SALAZIE	Vincent ELISABETH

- ➢ Madame Marjorie LENCLUME a été élue Présidente de l'Assemblée Spéciale à l'unanimité des voix depuis la tenue de l'Assemblée Spéciale en date du **06 Juin 2025**.

✓ L'Assemblée Générale

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les collectivités actionnaires de la société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet :

COLLECTIVITE	NOM DU REPRESENTANT
LE DEPARTEMENT	Béatrice SIGISMEAU
CIVIS	Stephano DIJOUX
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-DENIS	Julie LALLEMAND
SAINT JOSEPH	Marilyne GEORGET
SAINT BENOIT	Jean-Louis RIVIERE
SAINT-LEU	Marjorie LENCLUME
ENTRE-DEUX	Jean-Louis RIVIERE
LES AVIRONS	Pierrot CANTINA
SALAZIE	Vincent ELISABETH
SAINT-LOUIS	Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY
SAINT-PIERRE	Patrick VAYABOURY
PETITE-ILE	Christophe LAVERGNE

2.5. MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Lors des Conseils d'Administration en date du 1er mars 2019, les modalités d'exercice de la direction générale de la société SPL EDDEN ont été déterminées. La SPL EDDEN a opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, désignant :

- Madame Béatrice SIGISMEAU en qualité de Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Gilbert RIVIERE en qualité de Directeur Général de la Société (désigné lors du Conseil d'Administration du 22 Mars 2019).

2.6. LES PRINCIPALES ACTIVITES ET OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE EN IDENTIFIANT CELLES QUI CONCERNENT LA COLLECTIVITE TERRITORIALE OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec le Conseil Départemental**

- **Les missions socles**

Protection, l'entretien et la valorisation des espaces naturels sensibles

1. Mission générale de protection, d'entretien et de valorisation des ENS

➢ **Connaissance des sites**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Fiches d'identité de site	15 fiches réalisées	15 fiches	**100%**
Participation REMINAT (Parc national)	10 J/H réalisés	10 J/H	**100%**

➢ **Préservation des milieux naturels**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Inventaires de suivi (parcelles)	47 inventaires	47 inventaires	**100%**
Passages de lutte EEE / restauration	150 passages (11 sites)	150 passages	**100%**
Pépinière Sans Souci (milieux secs)	7 551 plants produits	7 500 plants	**100%**
Pépinière Archambeaud (milieux humides)	5 608 plants produits	5 000 plants	**112%**
Total des 2 pépinières ENS	13 159 plants produits	12 500 plants	**105%**
Total en stock	31 814 plants au 31/12/2025		

➢ **Accueil et sensibilisation des publics**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux	Commentaire
Animations grand public	7 animations	4/an	**175%**	Partenariat ADAPEI (personnes en situation de handicap)

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux	Commentaire
Visites scolaires "Dotation Biodiversité"	23 animations	22/an	**104%**	
Arboretums scolaires livrés	6 arboretums, 319 arbres plantés	6/an	**100%**	
Création de supports pédagogiques	Jeu memory finalisé	1 support	**100%**	
Rendez-vous NatureS (octobre)	7 sites, 154 personnes, 583 plants	1 animation/site	**100%**	
Fête de la Nature (mai)	6 sites animés malgré le cyclone Garance	1 animation/site	**100%**	
Animations contées	8 animations réalisées	8/an	**100%**	

- **Surveillance des sites**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Tournées de surveillance	130 tournées	130/an	**100%**
Missions de police (Pointe au Sel)	5 missions	5/an	**100%**
Gestion des arrêtés de fermeture	Suivi post-cyclone Garance	sur demande	**100%**
Convention d'occupation précaire Sans-Soucis	13 tournées spécifiques		

Faits notables constatés au 4ème trimestre : 175 anomalies, dont braconnage de tangue et de zandèt, écorçage d'espèces protégées (Sainte-Thérèse, Notre-Dame de la Paix, Forêt de la Mare) — 7 rapports transmis au Département.

Point de vigilance : instruction des AOT (autorisations d'occupation temporaire) pour manifestations sportives — plusieurs trails organisés sur les ENS sans instruction préalable par la SPL, faute de transmission d'information par la Préfecture ou le Département.

- **Entretien courant et aménagement**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Entretien des infrastructures d'accueil	Objectif atteint sur tous les sites	19 interv. min.	**100%**
Entretien des sentiers et pistes	Objectif atteint	127 interventions	**100%**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Entretien / embellissement des aires d'accueil	Objectif atteint	134 interventions	**100%**

➢ **Valorisation socio-économique**

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux
Accompagnement boucans / agricole / apicole	Suivi régulier, peu de non-conformités	sur demande	**100%**
Bilan semestriel d'occupation des boucans	Réalisé	1/semestre	**100%**

2. Entretien et valorisation des Salines de Saint-Leu

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux	Commentaire
Entretien des infrastructures (bassins, pompes, cristallisoirs)	Entretien régulier assuré	entretiens périodiques	**100%**	
Entretien sentiers / aires d'accueil et déchets	Objectif atteint	1 ramassage/sem. min.	**100%**	
Production de sel	14 412 kg sur l'année	15 000 kg	**96%**	Stock final : 8 907 kg
Conditionnement et remise au musée du Sel	5 725 kg de sel conditionnés en 229 sacs de 25 kg remis au musée du Sel	sur demande	**100%**	
Analyse codex alimentarius	Sans objet	—	**100%**	Suspendue d'un commun accord avec le Département
Veille sanitaire de l'eau de mer	Non abouti	Mise en œuvre d'un dispositif	**0%**	Bloqué depuis fin 2024 ; dialogue engagé avec le CITEB sans résultat à ce jour

3. Mission transversale d'assistance au Département

Indicateur	Résultat 2025	Objectif	Taux	Commentaire
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	Disponibilité assurée toute l'année	sur demande	**100%**	Peu de sollicitations concrètes en 2025

Entretien et embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des routes départementales

Indicateurs	Activité réalisée
Interventions	**6 269 interventions soit ≈ 522/mois** Saint-Denis reste systématiquement la commune la plus sollicitée sur les 4 trimestres (entre 616 et 669 interventions par trimestre), suivie par Saint-Pierre et Saint-Paul.
Sites	**Nombre de sites** : stable entre 94 et 97 sites sur les 4 trimestres, répartis entre 21 communes
Surfaces	**Surface totale** : 240 588 m²

Récolte, production et livraison d'essences endémiques et indigènes diversifiées dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 million d'arbres pour La Réunion

Intitulé de la mission	Activité réalisée
Récolte	• 1 082 318 diaspores récoltées • 175 espèces
Germination / reprise végétative	• 156 espèces en germination • 96 458 boutures et plantules réparties en 80 espèces
Production de plants	141 283 plants
Stock au 31/12/2025	83 733 plants en stock
Livraisons	• 140 672 plants livrés • 36 142 graines livrées à la Banque de Semences Départementale (10 lots)

Lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables

Indicateurs	Activité réalisée
Volumétrie globale	• **5 984 contacts** enregistrés (tél/mail/accueil) • **3 919 nouvelles demandes** • **759 demandes annulées/refusées** (motifs principaux : bénéficiaire ne veut plus, travaux déjà faits, RFR trop élevé, décès, déménagement…) dont 149 demandes annulées/refusées par le Département • **3 985 médiations** effectuées (en baisse vs 930 au T3)

	• **4 312 interventions terrain** réalisées • **3 927 jours facturés** au Département
Profil des bénéficiaires	• Âge moyen : **70 ans**, majoritairement des personnes seules • Revenu moyen annuel : **6 760 €**
Répartition géographique	• Régions Nord/Est : 47% des demandes • Région Sud/Ouest : 53% des demandes • Communes les plus représentées : Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-Pierre
Déchets	**2 092 tonnes** collectées

Impact Garance : Le cyclone a provoqué une explosion de l'activité dans l'Est : +95 % à Saint-André et +35 % à Saint-Benoît à moyens constants, démontrant une forte efficacité managériale en période de crise.

La région Nord bien que déjà fortement sollicitée en temps normal a vu ses indicateurs progresser nettement, notamment à Sainte-Suzanne (+36 %). La stabilité de Saint-Denis (868 interventions), malgré les dégâts climatiques, témoigne d'une gestion efficace des priorités entre les dossiers courants et les urgences liées au cyclone.

Insertion de bénéficiaires de contrats aidés

Indicateurs	Activité réalisée
Recrutement et effectifs	• **616 candidatures traitées** • 396 candidats invités en entretien (65%), 184 embauches réalisées (50% des entretiens, soit 30% des candidatures reçues) • **Objectif cible de 335 contrats** : 329 PEC présents au 31/12/2025, avec 340 contrats signés sur l'année (184 embauches + 156 renouvellements), plus 7 embauches/17 renouvellements début janvier rattachés à la CAOM 2024
Profil des salariés PEC	• 277 hommes / 52 femmes (typologie globale) • 153 salariés ont 50 ans ou plus, dont 69 ont bénéficié d'un renouvellement dérogatoire au-delà de 22 mois • 22 ruptures anticipées de contrat sur l'année, dont 60% liées à un accès à l'emploi ou à une formation • 48 équipes opérationnelles réparties sur les différents secteurs (ENS, EEPJRD, LAV, Pépinières, Plantation)
Diagnostic et accompagnement socio-professionnel	• **Freins sociaux** dominants : mobilité (41%), santé (16%), logement et finances (14% chacun) • **Freins professionnels** : marché du travail (49%), formation/expérience (44%) • **Difficultés déclarées sur les savoirs de base** (3I) : jusqu'à 36% en difficulté avec le numérique (NTIC) • Plus de 51% des salariés diagnostiqués ont un niveau scolaire inférieur au lycée

	• **1 429 actions sociales** réalisées (accès aux droits dématérialisés et santé en tête) et **3 224 actions professionnelles** (emploi 56%, PMSMP 16%, projet professionnel 14%, formation 12%)
Formation	• **472 actions de formation, 3 489 heures** réalisées • Adaptation au poste de travail (71%), redynamisation (16%), compétences de base (14%) • 31 PMSMP réalisées
Sorties dynamiques (points notables)	• Plusieurs évolutions internes remarquables : passages de contrats PEC à des postes de chef d'équipe, certains suivis de CDI • **13 sorties vers l'emploi durable** • **5 sorties vers un emploi de transition**, 1 sortie positive (entrée en formation ADVF) • 58% des sorties dynamiques ont été précédées d'une immersion (PMSMP) ou d'une expérience concluante à EDDEN • Les 128 sorties de l'effectif 2024 font état d'un taux de sortie positive de 37.5% (sur 128 personnes interrogées), soit 7 points de plus que l'année 2023

○ Les contrats complémentaires

Suivi des actions mises en œuvre dans le cadre des partenariats du Plan 1 Million d'Arbres

- **Finalisation de l'action 3** « Visite de rencontre des partenaires pour la présentation de la mission de suivi. Un total de 18 visites a été réalisé.
- **Action 4 « Suivi des opérations mises en œuvre par les partenaires en matière de production de plants »** : 4 visites d'unités de production réalisées
- **Action 5 « Suivi des opérations mises en œuvre par les partenaires en matière de plantation et d'entretien des plants »** : 12 visites ont été réalisées

Le tableau suivant résume l'état d'avancement par type de visite et année de CPI, au 31 décembre 2025.

Année de CPI	Nombre de visite de rencontre	Nombre de visite d'unité de production	Nombre de visite de sites de plantation	TOTAL
1	18	15	57	**90**
2	Sans objet	4	12	**16**

Plantation de 100 000 arbres par an sur 4 ans, dans les Espaces Naturels Sensibles

Indicateurs	Activité réalisée
Plantation 2025	• 15 actions de plantation

	• 110 425 plants mis en terre sur un objectif de 100 000 soit 104% réalisé
Plantation cumulée du 1er avril au 31/12/2025	• 54 actions de plantation • 168 198 plants mis en terre (106 espèces) soit 42% de l'objectif du CPI (400 000 plants sur 4 ans) • 13 sites ENS concernés

Plantation et entretien de micro-forêts d'espèces endémiques et indigènes sur les sites départementaux, dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion

Indicateurs	Surface	Nombre de parcelles	Plantation prévue	Plantation réalisée
Site 1 : Foyer de l'enfance – Terre Rouge (Saint Pierre)	≈ 3 125 m²	2 parcelles	6 000 plants	• 6 000 plants • 39 espèces • 2 parcelles concernées
Site 2 : Collège de Terre Sainte (Saint Pierre)	≈ 2 970 m²	8 parcelles	15 000 plants	• 4 500 plants • 41 espèces • 2 parcelles sur 8 concernées
Site 3 : Domaine Bois de Laurent Marin (Maison de la biodiversité – Les Avirons)	≈ 1 855 m²	3 parcelles + zones à définir	5 008 plants	• 416 plants • 9 espèces • 1 parcelle sur 3 concernées
Site 4 : D.O.R.H (Département – Saint Denis)	≈ 85 m²	1 parcelle	240 plants	• 240 plants • 12 espèces
Site 5 : Collège Terrain Fleury (Le Tampon)	≈ 4 856 m²	3 parcelles + zones à définir	5 008 plants	Le démarrage est envisagé pour 2026
Site 6 : Collège Plateau Caillou (Saint Paul)	≈ 1 392 m²	8 parcelles	4 109 plants	Le démarrage est envisagé pour 2026

➔ Bilan : **11 156 plants** ont été plantés au sein de 4 micro-forêts.

Accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département

Indicateurs	Activité réalisée

Effectifs	• **25 PEC** accompagnés sur l'année (recrutements le 01/04/2025 : 25 personnes, puis le 17/05/2025 : 12 personnes ; derniers contrats terminés le 31/12/2025) • 23 hommes / 2 femmes • 1 seule rupture anticipée (accès à un emploi) • Pépinières (objectif 28) : 28 présents, 28 signés
Diagnostic socio-professionnel	• **Freins sociaux** : mobilité très majoritaire (58%), puis autres/finances/santé (12,5% chacun) • **Freins professionnels** : marché du travail (52%), formation/expérience (46%) • **Difficultés déclarées sur les savoirs de base** : NTIC en tête (33-46% selon la lecture du graphique), lire/écrire/compter autour de 18-22% • 60% des salariés diagnostiqués ont un niveau scolaire inférieur au lycée (collège majoritairement) • 20 projets professionnels définis, répartis sur 6 domaines
Accompagnement	• **195 actions sociales réalisées** : accès aux droits dématérialisés (52%), santé (20%), mobilité (16%) • **560 actions professionnelles** : emploi (50%), formation (26%), projet professionnel (14%), PMSMP (7%) • **42 actions de formation, 597 heures** — dominées par le non qualifiant (79%), puis adaptation au poste (15%)
Partenaires mobilisés	CAF, France Travail, CGSS, CNFPT, Département (CG974), ONF, ADIE, Caisse des dépôts, structures de formation locales (AREP, FORMA'TERRA, SPL AFPAR), etc.

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la commune du Tampon**

Cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers

Rendu du rapport final lors du Comité de Suivi Analogue du 1er trimestre 2025

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la commune de Saint Pierre**

Création d'une micro-forêt sur Mont Vert les Hauts

Aucune information

Renaturation des battants des lames au sommet des montagnes

Démarrage de la mission prévue en janvier 2026

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la commune des Avirons**

Mission d'assistance pour l'accompagnement des pépiniéristes de la Commune des Avirons

Indicateurs	Activité réalisée
Agents	• **Nombre d'agents :** o Inscrits : 12 o Présents : 12 o Ayant terminé la formation : 12 • **Engagement des participants** o Assiduité (100%, 1 absence justifiée pour raison de service) o Participation active (groupe WhatsApp)
Modules de formation	• Définir les termes concernant l'origine des plantes (statuts) et les différents types de végétation • Définir les enjeux de conservation de la biodiversité indigène et les menaces • Maîtriser les méthodes simples de récoltes de diaspores et tri des fruits • Maîtriser les méthodes simples de lutte contre les plantes exotiques envahissantes et de restauration écologique • Maîtriser les méthodes simples de lutte contre les plantes exotiques envahissantes et de restauration écologique • Maîtriser les méthodes simples de tri des fruits et stockage et/ou mise en culture (Pépinière Communale - Avirons) • Maîtriser les méthodes simples de récoltes de diaspores (ENS, sous gestion de la SPL EDDEN) • Maîtriser les méthodes simples de tri des fruits et stockage et/ou mise en culture (Pépinière Départementale – Saint-Pierre) **Taux de réalisation des actions : 100%**
Validation des objectifs	• Taux de réussite : 100% • Remise d'attestation de formation

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la commune de la Petite Ile**

Mission d'assistance pour l'accompagnement et la montée en compétence des pépiniéristes de la Commune de Petite-Ile a pour objectifs d'appréhender la méthodologie d'élaboration de palettes végétales, et de restauration écologique

Indicateurs	Activité réalisée
Agents	• **Nombre d'agents :** o Inscrits : 10 o Présents : 10

	○ Ayant terminé la formation : 10 • **Engagement des participants** ○ Assiduité 80 %, ○ 12 absences justifiées ○ Participation active (groupe WhatsApp)
Module de formation	• Accompagnement dans la méthodologie d'élaboration de palettes végétales • Accompagnement dans la méthodologie de restauration écologique
Validation des objectifs	• Taux de réussite : 100% • Remise d'attestation de formation

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la CIVIS**

L'étude préalable à l'installation de dispositif de récupération de macrodéchets à la sortie des exutoires des eaux pluviales (EP) pilotes de la CIVIS

Indicateurs	Activité réalisée
Périmètre d'intervention	• 51 exutoires à investiguer • Détermination d'une grille multicritère de caractérisation des exutoires d'eaux pluviales. • Mise à jour de la cartographie des exutoires transmise par la CIVIS (9 non trouvés/mesurables)
Classification des exutoires	• Non évaluable : 19 • Non prioritaire : l'exutoire ne nécessite pas d'action particulière dans l'immédiat : 9 • Surveillance recommandée : vigilance accrue et suivi régulier de l'exutoire, intervention non prioritaire : 8 • Équipement à envisager : réflexion à mener sur l'opportunité d'équiper l'exutoire en tenant compte des contraintes : 9 • Équipement prioritaire : Équipement qui nécessite une intervention immédiate / à équiper en priorité : 7

✓ **Contrat de Prestations Intégrées avec la commune de Saint Louis**

Accompagnement de la Commune de Saint-Louis pour la mise en route d'une pépinière – Méthode de production en pépinière d'espèces indigènes et endémiques

Indicateurs	Activité réalisée
Agents	• **Nombre d'agents :** ○ Inscrits : 12 ○ Présents : 12 ○ Ayant terminé la formation : 12 • **Engagement des participants** ○ Assiduité 97 %, ○ 1absence justifiée • **Participation** ○ Les modalités pédagogiques mises en œuvre ont permis de maintenir un bon niveau de participation des apprenants. ○ Les apprenants ont fait preuve d'une participation active et d'un réel intérêt tout au long de la formation.
Module de formation	• Sensibilisation à l'environnement et au patrimoine végétal de l'Île • Principe de fonctionnement d'une pépinière de production d'espèces indigènes et endémiques • Mise en application du process de production
Validation des objectifs	• Taux de réussite : 100% • Certificat de réalisation

-> Transmission des données prévues au CSCA au 1er trimestre 2026

Accompagnement de la Commune de Saint-Louis pour la plantation et l'entretien

Indicateurs	Activité réalisée
Agents	• **Nombre d'agents :** ○ Inscrits : 12 ○ Présents : 12 ○ Ayant terminé la formation : 12 • **Engagement des participants** ○ Assiduité 97 %, ○ 1 absence justifiée • **Participation** ○ La formation, centrée sur la mise en œuvre opérationnelle de plantations d'endémiques, a suscité une mobilisation continue et un réel intérêt de la part des apprenants. ○ La perspective d'obtenir ''un diplôme'' constitue le principal levier de motivation identifié par les apprenants.
Module de formation	• Sensibilisation à l'environnement et au patrimoine végétal de l'Île • Etape de plantation – sur le terrain, sur un site communal à planter • Etape d'entretien d'une plantation

Validation des objectifs	• Taux de réussite : 100% • Certificat de réalisation

-> Transmission des données prévues au CSCA au 1er trimestre 2026

✓ **Historique du portefeuille d'activités (contrats terminés)**

Avec le Département

- L'accompagnement et la mise en œuvre de l'ACI expérimental du Maïdo
- Développer les compétences de base en situation de travail « Et apprendre à se débrouiller »
- « Expérimentation France Travail », « Redynamisation et découverte des métiers »
- « Package insertion logement »

Avec la Commune du Tampon

- Récolte et transmission de diaspores de plantes indigènes sur la Commune du Tampon
- Cartographie, géolocalisation et description précises des espèces indigènes et endémiques présentes dans le Parc Marc Rivière

Avec la Commune de Saint Pierre

- Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Domaine VIDOT et du sentier Grand Raid
- Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée des jardins de la Plage
- Mission d'assistance pour définir un projet de requalification paysagère et une gestion différenciée du Boulevard Banks

2.7. PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

✓ **Rappel de la raison d'être et des orientations stratégiques**

La SPL EDDEN s'est dotée d'une raison d'être claire : contribuer, par ses compétences et ses services, à la protection de la nature réunionnaise, à l'insertion positive des publics accompagnés, à la mise en œuvre d'une stratégie territoriale de lutte antivectorielle et à l'excellence écologique au service du territoire.

Formulée autour de l'ambition « La Réunion par Nature », cette raison d'être ne constitue pas un simple énoncé identitaire. Elle définit un cadre d'action et un principe d'alignement stratégique. Elle relie les missions statutaires de la société à un objectif sociétal : préserver et restaurer un patrimoine naturel exceptionnel tout en contribuant à la cohésion sociale et au développement local.

Elle impose une cohérence entre trois dimensions indissociables :

- La performance environnementale, à travers la gestion et la restauration des écosystèmes ;
- La performance sociale, via l'insertion et l'accompagnement des publics, notamment les plus vulnérables ;
- La performance opérationnelle, condition de la soutenabilité économique du modèle.

En ce sens, la raison d'être agit comme une boussole. Elle guide les arbitrages contractuels, oriente les choix d'investissement, structure l'organisation interne et éclaire les décisions de gouvernance.

Les évolutions engagées en 2025, appelées à se déployer pleinement à compter de 2026, s'inscrivent dans cette trajectoire :

- La sécurisation quinquennale des CPI socles renforce la capacité d'EDDEN à agir dans la durée ;
- La diversification contractuelle élargit le périmètre territorial de l'ingénierie écologique ; la recomposition du champ de l'insertion consolide l'articulation entre transition écologique et inclusion sociale ;
- Le renforcement de la gouvernance et de la structuration interne assure la cohérence entre ambition stratégique et capacité opérationnelle.

Ainsi, la raison d'être constitue le socle d'une stratégie de long terme, ancrée dans les enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux propres à La Réunion.



Pour rappel, lors du Conseil d'Administration du 31 août 2022, la SPL EDDEN a défini neuf axes stratégiques destinés à structurer son développement à moyen et long terme (2023–2030). Ces orientations demeurent le cadre stratégique de référence.

✓ Déclinaison prospective synthétique des 9 axes stratégiques

Les neuf axes définis conservent toute leur pertinence. L'exercice 2025 en a consolidé plusieurs, tout en confirmant la cohérence d'ensemble. Les perspectives 2026–2030 peuvent être envisagées comme suit :

Axe 1 – Stabiliser l'organisation opérationnelle et financière
La contractualisation quinquennale ouvre une phase de pilotage pluriannuel. Les priorités porteront sur la consolidation du contrôle de gestion, l'optimisation des charges de structure et la sécurisation durable des équilibres financiers dans un contexte budgétaire contraint.

Axe 2 – Favoriser l'innovation et le développement digital
La montée en maturité organisationnelle devra s'accompagner d'une intégration accrue des outils numériques, notamment en matière de suivi écologique, de gestion opérationnelle et d'analyse de données. L'enjeu est de structurer un système d'information intégré permettant une circulation fluide et sécurisée des données, tant verticale (du terrain au pilotage stratégique) qu'horizontale (entre métiers et fonctions support).

Axe 3 – Développer une politique innovante de progrès social
Le déploiement du nouveau modèle d'insertion en 2026 permettra de renforcer l'articulation entre transition écologique et inclusion socioprofessionnelle. L'objectif est de structurer un modèle intégré, lisible et économiquement soutenable, capable de démontrer son impact social.

Axe 4 – Tendre vers un centre d'ingénierie écologique
La montée en puissance du contrat de prestations intégrées avec la Commune de Saint-Pierre constitue un levier structurant. La perspective est de formaliser une capacité d'ingénierie complète, intégrant expertise technique, conception stratégique, évaluation d'impact et accompagnement des collectivités.

Axe 5 – Créer un centre de développement des compétences
La certification Qualiopi ouvre la possibilité de structurer une offre de formation reconnue. L'ambition est de valoriser les expertises internes, de diffuser les savoir-faire écologiques et d'accompagner la professionnalisation des partenaires publics.

Axe 6 – Déployer une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale
La formalisation progressive d'indicateurs d'impact environnemental et social permettra d'ancrer la RSE dans une logique mesurable et pilotable. Il s'agira de consolider un référentiel d'indicateurs aligné avec la raison d'être et intégré aux outils de gestion, afin de renforcer la transparence et la redevabilité institutionnelle.

Axe 7 – Structurer un écosystème autour de la Lutte Antivectorielle
Les événements climatiques récents ont rappelé la dimension stratégique de cette mission. La perspective est de renforcer la coordination territoriale, l'intermédiation sociale et la capacité d'intervention rapide en concertation avec le Département, afin de sécuriser une réponse intégrée aux risques sanitaires et environnementaux.

Axe 8 – Préserver et valoriser la biodiversité réunionnaise
La consolidation des missions liées aux ENS, au Plan 1 Million d'Arbres et aux programmes de plantation (100 000, micro-forêt urbaine) demeure structurante. L'enjeu est de continuer à améliorer la qualité écologique mesurable des interventions, d'en renforcer la traçabilité scientifique et de structurer un véritable écosystème territorial dédié à la renaturation et à la restauration des milieux naturels, qu'il s'agisse d'introduire le végétal « local » là où il est absent ou de réhabiliter des écosystèmes dégradés afin d'en restaurer les fonctionnalités écologiques.

Axe 9 – Développer une économie circulaire verte
La gestion différenciée des déchets végétaux, l'optimisation des ressources et l'intégration progressive de pratiques responsables devront contribuer à renforcer la soutenabilité environnementale et économique des activités, dans une logique d'efficience et de réduction de l'empreinte écologique.

✓ Focus – Déploiement structuré de la démarche RSE

Si de nombreuses actions relevant de la responsabilité sociale et environnementale sont déjà mises en œuvre de manière opérationnelle au sein de la SPL EDDEN, l'enjeu des prochaines années sera d'en structurer le pilotage et la lisibilité stratégique.

La démarche RSE ne constitue pas une initiative nouvelle mais la formalisation d'engagements déjà ancrés dans les pratiques : gestion écologique exigeante, insertion de publics éloignés de l'emploi, formation en situation de travail, attention portée aux conditions de travail et à la soutenabilité environnementale des activités, comptabilité extra-financière.

La perspective 2026–2030 vise à franchir une étape supplémentaire :

- Formaliser un cadre de référence clair ;
- Définir des indicateurs d'impact environnemental et social mesurables ;
- Intégrer ces indicateurs aux outils de pilotage ;
- Renforcer la traçabilité et la capacité de reporting auprès des partenaires institutionnels.

La structuration de la démarche pourrait s'adosser à des référentiels européens relatifs aux services d'intérêt général, afin d'inscrire l'action d'EDDEN dans un cadre reconnu au niveau communautaire et de renforcer sa crédibilité institutionnelle.

L'objectif est double : assurer la cohérence entre la raison d'être et les pratiques opérationnelles, et renforcer la capacité d'EDDEN à démontrer concrètement son impact territorial.

La RSE doit ainsi devenir un outil de pilotage stratégique et non un simple registre déclaratif. Elle participera à la crédibilité institutionnelle de la SPL et à la consolidation de son modèle à long terme.

✓ Focus – Structuration d'une démarche de prospection auprès des actionnaires

Parallèlement, la SPL EDDEN entend structurer une démarche proactive de présentation et de valorisation de son offre auprès de ses actionnaires.

L'objectif n'est pas uniquement commercial. Il s'agit de renforcer la lisibilité du positionnement stratégique de la société, de mieux faire connaître l'étendue de ses compétences (ingénierie écologique, restauration et renaturation, lutte antivectorielle, insertion, formation) et d'identifier de nouvelles opportunités d'intervention au service des territoires.

Cette démarche de prospection institutionnelle visera à :

- Présenter les résultats et impacts des actions engagées ;
- Expliciter l'évolution du modèle économique et des capacités d'ingénierie ;
- Proposer des formats contractuels adaptés aux besoins des collectivités ;
- Élargir le périmètre territorial d'intervention dans une logique de complémentarité avec les politiques publiques locales.

Dans un contexte budgétaire contraint, cette dynamique doit permettre de consolider et diversifier les sources d'activités, tout en demeurant pleinement alignée avec la raison d'être et les orientations stratégiques de la SPL.

✓ Une trajectoire confirmée vers « EDDEN, Horizon 2030 »

Les décisions structurantes intervenues en 2025 — sécurisation pluriannuelle des contrats socles, diversification engagée, recomposition du modèle d'insertion, renforcement de la gouvernance et consolidation organisationnelle — ne constituent pas des ajustements ponctuels. Elles traduisent la mise en cohérence progressive des neuf axes stratégiques adoptés par le Conseil d'Administration.

L'exercice 2025 marque ainsi le passage d'une phase de structuration initiale à une phase de consolidation maîtrisée. La stabilisation contractuelle, la montée en compétence technique, le développement d'une ingénierie écologique affirmée et l'intégration progressive d'une logique de responsabilité sociale et environnementale renforcent la maturité du modèle.

À horizon 2030, l'ambition demeure claire : faire d'EDDEN un opérateur public de référence, capable d'articuler performance environnementale, impact social et soutenabilité économique. Il ne s'agit pas uniquement de préserver, mais de contribuer activement à la restauration et à la résilience des écosystèmes réunionnais, tout en consolidant l'inclusion et le développement local.

« EDDEN, Horizon 2030 » ne relève donc pas d'une projection abstraite. Il s'inscrit dans une trajectoire déjà engagée, fondée sur des choix structurants, une gouvernance stabilisée et une

vision stratégique assumée. La période qui s'ouvre devra confirmer cette dynamique en transformant la visibilité acquise en capacité durable d'impact au service du territoire.

III. LISTE DES CONTRATS

L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et **la société listant les contrats**, apports en compte courant d'associés, g**aranties d'emprunt et aides octroyées** au titre du développement économique **ou tout autre concours financier**, et précisant pour chacun d'eux leur **objet, leur montant** et, le cas échéant, le secteur d'activité dont ils relèvent

3.1. LE PORTEFEUILLE D'ACTIVITES

Le portefeuille de la SPL EDDEN se répartit comme suit :

Actionnaire	Contrat de prestations intégrées	Date de fin	Montant contractuel €HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL	L'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département notamment aux abords des routes départementales	**12/2025**	2 140 011 €
	La protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles	**12/2025**	2 041 878 €
	La lutte antivectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables	**12/2025**	2 607 359 €
	La récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan 1 Million d'arbres pour le Réunion	**12/2025**	960 730 €
	L'insertion de bénéficiaires de contrats aidés	**12/2025**	1 294 150 €
	L'accompagnement socioprofessionnel des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département	**12/2025**	88 754 €
	La plantation de 100 000 plants par an sur 4 ans dans les Espaces Naturels Sensibles	03/2028	2 109 330 €
	Le suivi des actions mise en œuvre dans le cadre des partenariats du plan 1 million d'arbres	04/2028	793 003 €
	Plantation et entretien de micro-forêts d'espèces endémiques et indigènes sur les sites départementaux, dans le cadre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion	09/2028	2 109 330 €
COMMUNE LES AVIRONS	Assistance pour l'accompagnement des pépinières de la commune des avirons	**06/2025**	17 078 €
CIVIS	L'étude préalable à l'installation de dispositifs de récupération de macrodéchets à la sortie des exutoires des eaux pluviales (EP) pilotés de la CIVIS	04/2026	35 750 €
COMMUNE DE SAINT PIERRE	Création d'une micro-forêt sur Mont Vert les Hauts	11/2027	109 060 €
	Renaturation des battants des lames au sommet des montagnes	12/2028	2 780 000 €

COMMUNE DU TAMPON	La cartographie, la géolocalisation ainsi que le suivi phénologique aux abords du Parc des Palmiers	**04/2025**	126 925 €
COMMUNE DE LA PETITE ILE	Mission d'assistance pour l'accompagnement et la montée en compétence des pépiniéristes de la Commune de Petite-Ile a pour objectifs d'appréhender la méthodologie d'élaboration de palettes végétales, et de restauration écologique.	**09/2025**	17 950 €
COMMUNE DE SAINT LOUIS	Accompagnement de la Commune de Saint-Louis pour la mise en route d'une pépinière – Méthode de production en pépinière d'espèces indigènes et endémiques	08/2026	7 600 €
	Accompagnement de la Commune de Saint-Louis pour la plantation et l'entretien	08/2026	15 500 €

Les contrats signés avec le Conseil Départemental correspondant aux missions socles ont pris fin au 31/12/2025. Une renégociation de l'ensemble de ces missions a été réalisée tout au long de l'année.

Plusieurs contrats avec d'autres actionnaires ont pris également fin en 2025.

3.2. La subvention « Parcours Emploi Competence »

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées et conformément à son objet social, la SPL EDDEN recrute des bénéficiaires de parcours emplois compétences (PEC) et les inscrit dans un parcours d'insertion.

Ainsi, le financement des contrats aidés à hauteur de 4 299 233 euros est assuré par **:**

- Par l'Etat et le Département au titre des aides légales aux employeurs ;
- Par le Département au titre de la prise en charge du coût résiduel des salaires et des charges sociales supportés par l'employeur

IV. MODIFICATIONS DES STATUTS

Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant **l'historique des cinq dernières années.**

Une seule modification statutaire a eu lieu depuis la création de la SPL EDDEN.

Le Conseil d'Administration en date du 15 avril 2021 a :

- Approuvé le transfert de siège social de la SPL EDDEN, du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE ;
- Autorisé le Directeur Général à effectuer les formalités relatives à la modification du Kbis de la Société, incluant notamment si nécessaire la déclaration des autres établissements de la Société ;
- Autorisé le Directeur Général à procéder à la modification de l'article 4 des statuts de la SPL EDDEN.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2021 a ratifié le transfert de siège social du 2 rue de la Source 97400 SAINT-DENIS au 52 Route des Sables 97427 ETANG-SALE

V. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant **l'historique des cinq dernières années**

5.1. 2019 : CREATION

Actionnaires	Capital en Euros	% Capital
Conseil Départemental	1 200 000,00	82.76%
CIVIS	100 000,00	6.90%
Saint Denis	25 000,00	1.72%
Le Tampon	25 000,00	1.72%
L'Entre-Deux	25 000,00	1.72%
Saint Joseph	25 000,00	1.72%
Saint Benoît	25 000,00	1.72%
Saint Leu	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100%**

5.2. 2021 : CESSION D'ACTIONS ET ENTREE DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

Actionnaires	Capital en Euros	% Capital
Conseil Départemental	1 075 000,00	74,14 %
CIVIS	100 000,00	6,90 %
Saint Denis	25 000,00	1,72 %
Le Tampon	25 000,00	1,72 %
L'Entre-Deux	25 000,00	1,72 %
Saint Joseph	25 000,00	1,72 %
Saint Benoît	25 000,00	1,72 %
Saint Leu	25 000,00	1,72 %
Salazie	25 000,00	1,72 %
Petite-Ile	25 000,00	1,72 %
Saint-Louis	25 000,00	1,72 %
Les Avirons	25 000,00	1,72 %
Saint-Pierre	25 000,00	1.72%
TOTAL	**1 450 000,00**	**100,00 %**

5.3. 2025

Depuis la notification de la vente des actions par le Département le 22/11/2021, il n'y a eu aucune modification de l'actionnariat.

VI. ETAT DES PARTICIPATIONS

L'état de **l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes**, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

Aucun élément particulier n'est à signaler au titre de cette rubrique.

VII. PRINCIPAUX RISQUES

La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels la société est confrontée, et le cas échéant leur traitement

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un environnement caractérisé par une conjonction de contraintes institutionnelles, budgétaires, opérationnelles et sectorielles. Ces tensions, principalement exogènes, ont nécessité des ajustements organisationnels et des arbitrages stratégiques, sans remise en cause de la continuité des missions.

✓ Un environnement institutionnel et budgétaire incertain

L'année 2025 a été marquée par un contexte national instable, caractérisé par des incertitudes gouvernementales et des retards dans l'adoption du budget de l'État. La contraction globale des finances publiques a eu un impact direct sur les collectivités territoriales, soumises à des contraintes renforcées de maîtrise de la dépense.

Ce contexte s'est traduit, pour la SPL EDDEN, par une vigilance accrue sur les engagements financiers, la baisse des rémunérations des CPI socles et un environnement décisionnel moins lisible à court terme.

Au-delà des ajustements contractuels déjà évoqués, cette situation a exigé un pilotage budgétaire rigoureux et une hiérarchisation des priorités d'investissement, notamment en matière immobilière et organisationnelle.

✓ Aléas climatiques et impacts opérationnels

L'exercice 2025 a été marqué par le passage du cyclone GARANCE entre les 27 et 28 février 2025, dont les conséquences ont affecté à la fois les activités opérationnelles et les implantations immobilières de la SPL.

Sur le plan environnemental, les épisodes de vents violents et de fortes précipitations ont impacté les plantations et certaines productions végétales, entraînant des pertes de plants et des retards dans les cycles de mise en culture. Ces perturbations ont nécessité des ajustements dans la planification des interventions et dans l'allocation des ressources humaines.

Sur le plan immobilier, le cyclone a conduit à l'évacuation des Services Moyens Généraux et Logistique des locaux départementaux situés à Saint-Denis, en raison d'un risque structurel identifié. Cette situation a généré une réorganisation temporaire des équipes à Sainte-Marie.

La SPL a privilégié une solution opérationnelle maîtrisée, consistant en l'installation de structures modulaires aménagées au sein de l'entrepôt existant. Cette décision a permis d'assurer la continuité de service tout en limitant l'impact financier.
Ces événements rappellent la vulnérabilité structurelle des activités environnementales aux aléas climatiques, tout en mettant en évidence la capacité d'adaptation rapide de l'organisation.

✓ Contraintes immobilières dans le Nord et adaptation organisationnelle

L'exercice 2025 a été marqué par des contraintes immobilières significatives dans le Nord de l'île.
À la suite de la récupération par le Département des locaux situés rue du Général de Gaulle à Saint-Denis, puis de l'évacuation des Services Moyens Généraux et Logistique en février 2025 en raison d'un risque structurel consécutif au cyclone GARANCE, la SPL a dû réorganiser en urgence ses implantations.

Par ailleurs, le projet d'extension locative à Sainte-Marie, consistant en la location de bureaux supplémentaires au sein du même ensemble immobilier, n'a pu être finalisé à la suite du décès du propriétaire, entraînant l'abandon des négociations engagées.

Au-delà de cet aléa, la décision de ne pas poursuivre ce projet s'inscrit également dans un contexte budgétaire contraint en 2025. La priorité donnée à la maîtrise des charges de structure et à l'équilibre financier, dans un environnement marqué par la baisse des rémunérations contractuelles, a conduit la Direction Générale à privilégier une solution plus sobre et immédiatement opérationnelle.

Ainsi, une alternative consistant en l'installation de structures modulaires aménagées au sein de l'entrepôt existant a été retenue. Cette acquisition pour un montant de 30 080,87 € TTC, a permis d'assurer la continuité d'activité dans des conditions adaptées, tout en limitant l'impact budgétaire initialement évalué à plus de 200 000€.

Cette séquence illustre la capacité de la SPL à absorber des contraintes imprévues, à arbitrer ses investissements en fonction du contexte financier et à garantir la continuité de service sans déstabiliser ses équilibres économiques

✓ Tensions sur les dispositifs d'insertion et contrats aidés

L'exercice 2025 a également été marqué par la signature tardive de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) entre l'Etat et le Département, conditionnant le recours aux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC).

Ce décalage a empêché le recrutement de ces contrats en début d'année, générant une tension temporaire sur l'organisation des équipes, la planification des activités opérationnelles et la mise en œuvre des suivis liés à l'insertion. Les premiers recrutements effectifs n'ont pu être réalisés qu'à partir du mois de mai 2025.

Par ailleurs, le débat local relatif à l'allocation d'un quota de PEC pour le territoire a introduit un niveau d'incertitude supplémentaire quant au volume mobilisable de contrats aidés.
Cette situation a nécessité une gestion optimisée des ressources humaines et une anticipation accrue des besoins opérationnels.

✓ Évolution des modalités d'exploitation des Salines de Saint-Leu

Par courrier en date du 8 décembre 2025, le Président du Conseil Départemental a informé la SPL EDDEN de son intention d'engager une réflexion sur les modalités d'exploitation des Salines de Saint-Leu.

Ce courrier met en évidence les difficultés structurelles affectant l'activité de production de sel : vétusté des équipements, impacts répétés des épisodes cycloniques, performance économique fragilisée et nécessité de garantir la pérennité de l'activité dans un cadre budgétaire contraint.

Dans cette perspective, le Département envisage le lancement d'un appel à projets afin de sélectionner un opérateur économique qui prendrait en charge la production et la commercialisation du sel, la SPL conservant ses missions d'entretien et de valorisation de l'Espace Naturel Sensible.

Cette orientation introduit une incertitude stratégique sur un segment historiquement intégré au périmètre d'intervention de la SPL. Elle soulève des interrogations quant :

- Au positionnement futur de la SPL dans la chaîne de valeur du site ;
- À l'organisation de la filière sel ;
- À la situation des sauniers et des équipes affectées à cette activité.

Le courrier précise la volonté d'inscrire cette évolution dans une transition concertée. Ce dossier constitue un enjeu structurant pour la trajectoire 2026 et au-delà, appelant une clarification du modèle d'intervention entre production économique et gestion patrimoniale.

✓ Les contrats de prestations Intégrées non finalisés

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs projets de Contrats de Prestations Intégrées, ayant fait l'objet d'échanges avancés avec les collectivités concernées, n'ont pas été finalisés.

Ces projets concernaient :

Pour la CIVIS :

- Une mission d'assistance pour définir un projet de re-végétalisation du site du siège communautaire.

Pour la commune du Tampon :

- Une mission d'appui à la cartographie, à la géolocalisation et à la description des espèces indigènes et endémiques présentes dans le parc du volcan ;
- Une mission d'entretien des zones aménagées et de restauration écologique des zones non aménagées du site.

Pour la commune de Saint-Louis :

- Une mission de plantation dans le cadre de l'opération « Aquarelle ».

La non-finalisation de ces projets s'inscrit dans un contexte général de priorisation budgétaire par les collectivités. Elle a temporairement limité la dynamique contractuelle attendue sur certains segments d'ingénierie écologique et de restauration environnementale.

Ces échanges ont néanmoins permis de consolider les relations partenariales et de positionner la SPL sur des champs d'intervention susceptibles d'être réactivés à moyen terme.

VIII. PLACE DES PROCEDURES DE PREVENTION ET DE DETECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITE

L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société dans le cadre de l'article 17 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique et, le cas échéant, de celles mises en œuvre dans le cadre du 3° de l'article 3 de cette même loi

8.1. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE GENERALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différentiation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, la transparence des entreprises publiques locales (EPL) sera renforcée, à travers notamment :

- Le contrôle des collectivités sur leurs prises de participation dans d'autres sociétés ;
- Le renforcement du contrôle par les commissaires aux comptes ;
- L'extension du champ des structures contrôlées par l'Agence française anti-corruption.

En effet, les compétences de contrôle de l'Agence Française Anticorruption (AFA) sont étendues à l'ensemble des entreprises publiques (SPL, SEM, SEMop). Cette extension vient ainsi corriger la lacune de la loi Sapin 2 qui ne prévoyait que les SEM dans le champ de compétence de contrôle de l'AFA. Afin de se conformer au 3ème de l'article 3 de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, la SPL EDDEN souhaite mettre en œuvre des mesures et procédures pour prévenir et détecter des faits éventuels de corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme.

Pour rappel, dans ce cadre, la Direction Générale a informé le Conseil d'Administration lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023, de la nécessaire mise en place d'un dispositif dit « dispositif anti-corruption » à instaurer dans les instances de gouvernance de notre Société.

Cette volonté a été présentée et validée par le Conseil d'Administration en date du 1er septembre 2023.

La politique générale de la SPL EDDEN en matière d'atteinte à la probité s'inspire du cadre des recommandations de l'Agence Française Anti-corruption (AFA) publiées au JORF numéro 0010 du 12 janvier 2021, et consultable sur le site de l'AFA. Cette politique générale reposera sur trois piliers :

- L'engagement de l'instance dirigeante à mettre en œuvre une politique de tolérance zéro envers tout comportement qui pourrait contrevenir au devoir de probité, et à promouvoir une culture de probité au sein de la Société ;
- La connaissance des risques d'atteinte à la probité auxquels la Société est exposée ;
- La gestion de ces risques, avec la mise en place de mesures et de procédures de prévention.

Pour ce faire, EDDEN a mis en place :

- ***Un code de déontologie*** : Ce document constitue la base commune des règles de conduite et des pratiques éthiques que tous les membres de l'entreprise doivent suivre, au-delà des exigences légales et réglementaires.
- ***Un formulaire de déclaration annuelle d'absence de conflits d'intérêts*** : Ce formulaire permet à chaque salarié de déclarer tout éventuel conflit d'intérêts.
- ***Un questionnaire d'identification des liens d'intérêts*** : Accompagné d'une notice explicative, ce questionnaire vise à identifier les liens susceptibles de créer des conflits d'intérêts.
- ***Une fiche de signalement et de gestion des conflits d'intérêts*** : Ce document permet le signalement et la gestion des conflits d'intérêts au sein de l'entreprise.

De plus, des actions de communication et d'informations ont été mises en œuvre, de part :

- L'information du Comité Social et Économique : Une session d'information a eu lieu le 31 août 2023.
- La délibération au Conseil d'Administration sur la mise en place de ces dispositifs le 1er septembre 2023.
- La nomination d'un référent anti-corruption : Mme Adeline Pothin, embauchée au poste de Business Analyst, a été nommée référente anti-corruption lors du Conseil d'Administration du 1er septembre 2023.
- La création d'une adresse mail dédiée : Une adresse mail spécifique a été mise en place pour le signalement de comportements suspects *(anticorruption@edden.re)*.
- Des travaux avec les salariés cadres (recensement des risques de corruption présents dans l'entreprise)

L'année 2024 a permis la mise en application des plans d'actions des dispositifs définis.

- Délibération au Conseil d'Administration du 19 mars 2024 sur l'engagement des membres du Conseil d'Administration par la signature du code de déontologie.
- EDDEN a collecté les formulaires de déclaration annuelle, les questionnaires et les fiches de signalement de conflits d'intérêts des salariés cadres.
- Encadrer la participation à un congrès : Une convention a été signée pour la participation d'un salarié à un congrès, approuvée lors du Conseil d'Administration du 6 novembre 2024.
- Réaliser une note de rappel sur la réception des cadeaux et invitations, diffusée le 8 novembre 2024.

- Communiquer sur la journée internationale de lutte contre la corruption : Une information a été relayée le 9 décembre 2024.

L'année 2025 a permis :

- D'adapter le formulaire de déclaration annuelle, le questionnaire et la fiche de signalement de conflits d'intérêts des salariés cadres ;
- De réaliser auprès du Comité Social Economique :
 - Un formulaire spécifique de déclaration d'absence de conflits d'intérêts auprès des Représentants du personnel pour la durée de leur mandat
 - Une fiche de signalement de conflits d'intérêts spécifique
 - Une proposition de fiche de contrôle en amont de la passation de convention ou contrat
 - De collecter les formulaires de déclarations d'absence de conflits d'intérêts auprès des membres du Comité Social Economique

8.2. Mise en œuvre d'une matrice des risques

Les activités exercées par la SPL EDDEN impliquent des enjeux financiers, opérationnels, réglementaires, de sécurité et de conformité. La prévention et la gestion des risques, notamment en matière de marchés publics, de gestion des fonds, de protection de l'environnement, de sécurité des données et de lutte contre la corruption, constituent donc des priorités stratégiques pour la SOCIÉTÉ. La mise en œuvre d'une matrice des risques globale permettra une vision systématique et structurée des principaux risques et une meilleure prévention des incidents potentiels.

La mise en place d'une démarche de gestion des risques au cours de l'année 2024, incluant l'élaboration d'une matrice des risques, vise à identifier, évaluer, hiérarchiser et traiter les risques inhérents aux activités de la SPL EDDEN.

La matrice des risques regroupe un ensemble de catégories de risques, notamment les risques financiers, informatiques, juridiques, opérationnels, de ressources humaines et de corruption.

Afin d'aboutir à une matrice structurée, le processus suivant a été adopté :

- Identification et évaluation des risques ;
- Hiérarchisation des risques en fonction de leur probabilité et de leur impact ;
- Détermination des solutions et des procédures existantes permettant d'atténuer les risques bruts et ainsi obtenir des risques nets ;
- Classification des risques par macro-processus ;
- Élaboration d'un plan de traitement des risques, définissant les mesures de prévention, de protection et de gestion des risques

L'année 2024 a donc permis de débuter la démarche d'identification des risques jusque leur hiérarchisation.

L’année 2025 a permis de :

- Mettre à jour cette matrice des risques
- Réaliser un nouveau plan d’actions à mener pour réduire ces risques.

IX. CONTROLES EN COURS

Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet.

✓ Contrôle URSSAF

Par courrier en date du 09 décembre 2024 l'URSSAF a notifié à la SPL EDDEN un avis de contrôle portant sur l'application des législations relatives aux cotisations, contributions et taxes obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement, dont les missions sont décrites à l'article L.213-1 du Code de la Sécurité Sociale, pour la période à compter du 01/01/2022. Le contrôle a débuté le lundi 10 février 2025.

À la date d'établissement du présent rapport, aucune notification des conclusions du contrôle n'a été reçue par la société.

X. MODALITES DU CONTROLE ANALOGUE

Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour les sociétés publiques locales.

Conformément à l'article 28 des statuts d'EDDEN :

Le statut de la Société Publique Locale impose aux collectivités territoriales actionnaires, d'exercer sur la Société, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services tenants, notamment, aux pouvoirs dévolus au conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires et aux conventions passées avec ses collectivités actionnaires.
Le contrôle analogue est notamment exercé sur :

- ✓ *Les orientations de l'activité de la Société, en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales actionnaires qui veillent à leur mise en œuvre ;*
- ✓ *La vie sociale ;*
- ✓ *L'activité opérationnelle.*

Les actionnaires assureront le contrôle analogue de la SPL EDDEN par deux voies complémentaires : la présence active de leurs élus au sein du Conseil d'administration d'une part, et un contrôle effectif et régulier par leurs services d'autre part.

Afin de se conformer à cet article 28 des statuts, et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire client, mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle, et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités.

Ce comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL EDDEN. Il devra formuler les avis du comité, et rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL EDDEN.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Le contrôle exercé par les Collectivités s'effectuera par l'intermédiaire de ses représentants dans la SPL EDDEN. Il portera sur les trois niveaux de fonctionnement de la SPL EDDEN :

1. **En matière d'orientations stratégiques**

 - ✓ Décisions sur toutes les opérations s'inscrivant dans les projets, contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques de ses actionnaires dans le cadre de l'objet statutaire de la société ;

- ✓ Approbation des modalités de rémunération sur les contrats et opérations ;
- ✓ Approbation des comptes prévisionnels, comptes et rapports annuels ;
- ✓ Information sur les contrats, opérations en cours et confiées ;
- ✓ Validation de la politique financière de la société et information sur les caractéristiques des prêts contractés pour le financement des opérations et de la Société ;
- ✓ Validation des procédures de commandes et de procédures de marchés.

Les tâches de contrôle et de validation seront effectuées, selon le dossier, par la Collectivité concernée ; lorsque ces tâches porteront sur la société elle-même, elles seront effectuées par la Collectivité actionnaire majoritaire.

Le contrôle effectué dans ces conditions sera considéré par les autres Collectivités comme analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

2. En matière de gouvernance

Le nombre minimum de réunions annuelles du Conseil d'Administration a été fixée à trois. Dans la limite des pouvoirs que la Loi reconnait en la matière au Président du Conseil d'Administration, les collectivités pourront proposer au Président de la SPL EDDEN l'inscription de dossiers à l'ordre du jour des séances.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que sur les dossiers d'opérations confiées par les actionnaires qui auront fait l'objet d'un avis du Comité Technique et d'Engagement.

Au-delà du contrôle normal qu'assureront les élus en qualité de représentants des Collectivités, les Directeurs Généraux des Services des Collectivités, ou leurs représentants, seront invités à assister aux Assemblées Générales.

Les collectivités bénéficieront d'un suivi de l'activité des contrats et de la réalisation du budget des opérations confiées en Conseil d'Administration et en Comité de Suivi.

3. En matière d'activité opérationnelle

Les Collectivités exerceront un suivi permanent sur les opérations qu'elles auront respectivement confiées à la société.

Les services de la société effectueront un reporting de l'activité de celle-ci auprès des services des Collectivités concernées.

Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL EDDEN est passé dans son cadre juridique et fait l'objet des dispositifs et contrôles contractuels exposés ci-après. Ces derniers concernent toutes les missions confiées :

- ➢ *En contrat de prestations intégrées,* pour un prix et dans un délai déterminé :
 - ✓ Le prestataire exécute les différentes missions prévues par le contrat ;
 - ✓ Associe la collectivité à toutes les étapes stratégiques et techniques ;

- ✓ L'invite à prendre toutes les décisions relevant d'une modification de programme, l'informe des difficultés ;
- ✓ Formalise les comptes rendus d'activité (notes de conjoncture, etc.) ;
- ✓ Appelle sa rémunération sur la base du contrat de Prestation Intégré.

➢ *En mandat d'études et/ou d'acquisition et/ou de réalisation,* la SPL EDDEN :
- ✓ Agit au nom et pour le compte du maitre d'ouvrage, le représente ;
- ✓ Dispose d'un budget, d'un programme, d'un échéancier ;
- ✓ Fait approuver les études et les Dossiers de Consultation des Entreprises ;
- ✓ Propose au choix des organes compétents du mandant les prestataires d'études, de fournitures, de travaux et d'acquisition ;
- ✓ Associe la collectivité à toutes les étapes stratégiques et techniques ;
- ✓ Lui fait prendre toutes les décisions relevant d'une modification de programme, l'informe des difficultés ;
- ✓ Justifie au moment des demandes de remboursement de l'ensemble des dépenses vis-à-vis des tiers ;
- ✓ Formalise les comptes rendus d'activité (notes de conjoncture, etc.) ;
- ✓ Ne réceptionne les ouvrages qu'après l'accord explicite du mandant ;
- ✓ Lui transmet le Dossier des Ouvrages Exécutés ;
- ✓ Procède après le parfait achèvement à la reddition des comptes de l'opération et sollicite le quitus avant clôture ;
- ✓ Appelle sa rémunération de mandataire sur la base du contrat de mandat.

Les collectivités exerceront un suivi permanent sur les opérations et contrats qu'elles auront respectivement confiés à la SPL EDDEN.

10.1. Comite Technique et d'Engagement

Le Conseil d'Administration procède **tous les ans** à la désignation des membres du Comité Technique et d'Engagement issus du Conseil d'Administration.

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de **l'examen des dossiers confiés à la SPL EDDEN par les Actionnaires** dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL EDDEN et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la collectivité porteur du projet d'aménagement.

Le Comité Technique et d'Engagement **instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL EDDEN**, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.
Lorsqu'un dossier obtient un avis technique favorable du Comité Technique et d'Engagement, il est transmis au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration délibère ensuite sur les dossiers qui auront fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique et d'Engagement.

Ce comité est institué afin de de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence. La composition minimale du Comité Technique et d'Engagement est la suivante :

- Membres ayant voix délibérative :
 - L'élu délégué de la collectivité actionnaire porteuse de l'opération
 - Le Président de la SPL EDDEN ou son représentant
 - Deux administrateurs représentant du Département ou leurs suppléants
 - Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant
 - Un administrateur représentant l'Assemblée Spéciale ou son suppléant
- Membres ayant voix consultative :
 - Le Directeur Général de la SPL EDDEN ou son représentant
 - Le Directeur Général des Services de la Collectivité cliente ou son représentant
 - Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la collectivité actionnaire porteuse du projet
 - Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la SPL EDDEN
 - Un expert ou toute personne qualifiée pouvant être invitée à formuler un avis sur un dossier.

Les Comités Techniques et d'Engagement ne sont pas soumis à une règle de quorum. La participation des membres à voix délibérante peut varier selon les séances.

La présence effective de l'élu délégué représentant la Collectivité actionnaire assure la continuité du contrôle analogue, la régularité des travaux et la validité des délibérations.

Composition des membres	Liste des membres
La Présidente de SPL EDDEN ou son représentant	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Adèle ODON**
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Pour le **Département : Madame Eglantine VICTORINE** Pour **CIVIS : Willy TAN** Pour **Le Tampon : Henri FONTAINE** Pour **Les Avirons : Fredo FERRERE** Pour **Petite-Ile : Nicolas ETHEVE**
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : **Louise SIMBAYE** Suppléant : **Virgile KICHENIN**
	Titulaire : **Camille CLAIN** Suppléant : **Valérie RIVIERE**
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : **Stéphano DIJOUX** Suppléant : **Juliana M'DOIHOMA**
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : **Pierrot CANTINA** Suppléant : **Jean-Pierre THERINCOURT**

Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni 16 fois.

10.2. Comite de Suivi et de Controle Analogue

Le Conseil d'Administration procède à la désignation des membres du Comité de Suivi issus du Conseil d'Administration.

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme **un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société**.

Afin de se conformer à l'article 28 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, **un Comité de Suivi affecté au suivi de chaque opération confiée par les collectivités**.
Ce Comité désigne un Président de séance différent du Président de la SPL EDDEN. Il devra formuler les avis du comité et en rendre compte au Président ou au Directeur Général de la SPL EDDEN.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de **montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet et l'ensemble des actionnaires**.

L'élu référent de la collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus membres du Conseil d'Administration de la SPL EDDEN. Dans ce cadre, il pourra se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

Composition minimale du Comité de suivi et de Contrôle Analogue :

- Membres ayant voix délibérative :
 - L'élu délégué de la collectivité actionnaire porteuse de l'opération
 - Le Président de la SPL EDDEN ou son représentant
 - Deux administrateurs représentant du Département ou leurs suppléants
 - Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant
 - Un administrateur représentant l'Assemblée Spéciale ou son suppléant
- Membres ayant voix consultative :
 - Le Directeur Général de la SPL EDDEN ou son représentant
 - Le Directeur Général des Services de la Collectivité cliente ou son représentant
 - Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la collectivité actionnaire porteuse du projet
 - Un ou plusieurs administratifs ou techniciens de la SPL EDDEN
 - Un expert ou toute personne qualifiée pouvant être invitée à formuler un avis sur un dossier

Composition des membres	Désignés avant le 18/06/2024	Désignés depuis le 18/06/2024
L'élu(e) délégué(e) de la collectivité actionnaire	Pour le **Département : Madame Eglantine VICTORINE** Pour **CIVIS : Willy TAN** Pour **Le Tampon : Henri FONTAINE** Pour **Les Avirons : Fredo FERRERE** Pour **Petite-Ile : Nicolas ETHEVE**	**Département : Madame Eglantine VICTORINE** Pour **CIVIS : Willy TAN** Pour **Le Tampon : Henri FONTAINE** Pour **Les Avirons : Fredo FERRERE** Pour **Petite-Ile**
La Présidente de SPL EDDEN ou son représentant	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Valérie RIVIERE**	**Béatrice SIGISMEAU** Représentante : **Valérie RIVIERE**
Deux administrateurs représentant le Département de La Réunion ou leurs suppléants	Titulaire : **Adèle ODON** Suppléant : **Camille CLAIN**	Titulaire : **Adèle ODON** Suppléant : **Camille CLAIN**
	Titulaire : **Marjorie LENCLUME** Suppléant : **Augustin CAZAL**	Titulaire : **Louise SIMBAYE** Suppléant : **Augustin CAZAL**
Un administrateur représentant la C.I.V.I.S ou son suppléant	Titulaire : **Jean-Pascal MANGUE** Suppléant : **Stéphano DIJOUX**	Titulaire : **Stéphano DIJOUX** Suppléant : **Juliana M'DOIHOMA**
Administrateurs représentant l'Assemblée Spéciale ou son représentant	Titulaire : **Jean-Denis NAZE** Suppléant : **Marie-Anick ANDAMAYE**	Titulaire : **Jean-Denis NAZE** Suppléant : **Marjorie LENCLUME**

Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni 47 fois en 2025.

10.3. CONTROLE ANALOGUE ET MISE EN ŒUVRE DES FENETRES NUMERIQUES

La mise en œuvre d'une stratégie de « Fenêtres Numériques » consiste à libérer des données et des informations de la SPL EDDEN sur des plateformes ouvertes avec pour objectif que ces données deviennent des biens communs, sources d'innovation, de progrès et de savoir partagés avec les actionnaires et les services mandants.

En effet, face à la question du Contrôle Analogue, vecteur de modernisation et de gouvernance plus transparente, le Directeur Général a examiné comment la SPL EDDEN pourrait faire de la libre réutilisation des données des CPI une opportunité stratégique dans un établissement dont les missions essentielles consistent en la mise en œuvre des opérations et projets des collectivités actionnaires.

Notre analyse issue de nos discussions, de nos observations, de nos recherches nous permet de constater et d'affirmer que la stratégie de mise en œuvre de « fenêtres numériques » est un levier de méthodes collaboratives, un processus moderne et interactif, une possibilité supplémentaire d''innovation et de développement de services nouveaux, une exploration de la démarche du web sémantique dans le cadre d'un contrôle analogue plus efficient.

Aussi, la création d'un écosystème fiable permettant la mise en place des conditions d'identification des données et leur mise à disposition de manière continue. La gestion des données sur le plan technique et informatique trouvant leur réponse à travers la stratégie numérique de la SPL EDDEN en déclinant une interopérabilité des supports : logiciel de programmation et archivage des ressources.

La feuille de route opérationnelle de la stratégie numérique que nous proposons intègre à la fois une méthodologie et un discours managérial : rôle moteur et essentiel de la direction, démarche et cellule projet, rôle de l'encadrement intermédiaire, formation et nouvelles compétences du personnel dédié au numérique ainsi qu'une proposition d'ouverture graduelle des données sous forme de deux scénarios possibles :

- ✓ Le **premier** est celle d'une stratégie à court et moyen terme autour respectivement des données brutes disponibles et administratives actualisées issues de chaque CPI et de manière expérimentale des données liées aux opérations et aux missions confiées. Le travail réalisé sur l'organisation de l'Information permet de mettre en parallèle outils et concepts existants, notamment ici la Gestion Numérique de Documents participant ainsi à la mise en place d'un système de gestion des connaissances. **Dans ce cadre, la SPL EDDEN a mis en œuvre en fin d'année 2022 la création de fenêtres numériques ouvertes à l'attention de nos actionnaires titulaires d'un contrat de prestations intégrées.**

- ✓ Le **deuxième** axe se situe dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions de la SPL EDDEN. La stratégie d'ouverture pourrait être pour les services mandants et les actionnaires une mise en ligne des données administratives et de gestion opérationnelle orientées vers la mise à disposition de données historiques de gouvernance via l'instauration d'un web collaboratif et la captation des innovations associées dans le cadre d'un Contrôle Analogue Augmenté.

Dans le cadre de ces scénarios et de leur validation, les apports seraient multiples pour l'institution Départementale et les collectivités actionnaires, vecteur de démocratisation, de proximité et de transmission de connaissance et de savoir, de création de ressources numériques innovantes et de renforcement de la notoriété institutionnelle des collectivités locales.

Ce projet d'ouverture des données opérationnelles et administratives relève d'une volonté de la direction générale, et ne pourra bien entendu être mené à bien que si les collectivités actionnaires souhaitent s'engager dans une logique d'ouverture plus globale des données conformément aux grandes missions et selon les publics ciblés. En s'appropriant la politique de l'Open Data, la SPL EDDEN, le Conseil Départemental et les collectivités actionnaires pourront ainsi continuer à être précurseurs dans le domaine du numérique.

Au cours de l'année 2023, nous avons fait état des éléments et difficultés relatives à la circulation, aux échanges et à l'appropriation des données sur le plan juridique : leurs qualifications, les droits d'accès et de leurs réutilisations associées et les usages collaboratifs possibles.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de revoir le mode de collecte des données issues du CPI Lutte Antivectorielle. En effet, lors de la réécriture de ce CPI il appartiendra au Conseil Départemental de déterminer les moyens associés à la sauvegarde des données et au respect des clauses du RGPD.

10.4. Un controle analogue egalement concretise sous forme de partenariat

Outre le contrôle analogue exercé par les élus des collectivités actionnaires, le Département exerce un contrôle analogue sur la SPL EDDEN spécifié par la convention-cadre 2022-2026.

Ce contrôle s'appuie notamment sur un dialogue de gestion, instauré pour favoriser un partenariat efficient entre les deux structures. Ce dialogue vise à définir conjointement des indicateurs de moyens et de résultats, en cohérence avec les engagements réciproques. Pour formaliser cette coopération, une instance de coordination a été mise en place. Elle se réunit chaque trimestre, en présence de la direction générale de la SPL EDDEN et de la direction générale des services du Département.

XI. GOUVERNANCE

Le **bilan de la gouvernance** des élus précisant :

- Le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales,
- Le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance. Ce bilan pourra comprendre, le cas échéant, une synthèse des positions prises par ces représentants sur les décisions stratégiques présentant un impact important pour la société, son projet ou la collectivité actionnaire et le signalement des positions de ces représentants non suivies dans chacune de ces instances

11.1. LES DECISIONS STRATEGIQUES DE L'ANNEE 2025

Au cours de l'année 2025,

- ✓ Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni **16** fois ;
- ✓ L'Assemblée Spéciale s'est réunie **7** fois ;
- ✓ Le Conseil d'Administration s'est réuni **6** fois ;
- ✓ L'Assemblée Générale s'est réunie **1** fois ;
- ✓ Le Comité de Suivi et de Contrôle Analogue s'est réuni **47** fois.

✓ **Le Conseil d'Administration du 12 mars 2025 a approuvé :**

- La modification du règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale de la SPL EDDEN
- L'avenant n°2 au contrat de prestation intégrées pour l'insertion des bénéficiaires de contrats aidés : autorisation de signer
- L'avenant n°2 au contrat de prestations intégrées pour l'accompagnement des contrats aidés ouvriers forestiers recrutés par le Département : autorisation de signer
- L'avenant n°5 au Contrat de Prestations Intégrées pour la récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 1 Million d'Arbres pour La Réunion : autorisation de signer
- L'avenant n°4 au Contrat de Prestations Intégrées pour l'entretien et l'embellissement des parcs et jardins du Département, notamment aux abords des Routes Départementales : autorisation de signer
- L'avenant n°2 au Contrat de prestations intégrées avec le Département pour la lutte antivectorielle : autorisation de signer
- L'avenant n°4 au Contrat de Prestations Intégrées avec le Département pour la protection, l'entretien et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles : autorisation de signer
- Le contrat de prestations intégrées pour une assistance à la Commune du Tampon pour la récolte et la multiplication de ptéridophytes (Fougères)
- Le budget prévisionnel pour l'année 2025

- La fixation des modalités du mandat social du Directeur Général de la SPL EDDEN pour la période 2025-2030
- L'obtention de la certification Qualiopi
- La signature d'une convention régionale de partenariat entre France Travail et EDDEN le 6 mars 2025
- La découverte d'une nouvelle espèce végétale pour La Réunion et publication scientifique
- L'obtention de la marque Végétal local depuis le 13/12/2024 : une marque de l'Office Français de la Biodiversité
- L'autorisation du Parc national de La Réunion pour le prélèvement de diaspores en cœur de parc national
- Le plan un Million d'Arbres : Bilan de la production et des pertes des pépinières départementale
- La convention de subvention relative au projet SEMI : mise en place d'un système d'exploitation agricole multiple intégrant une conservation des patrimoines naturels et culturels
- La Convention de partenariat entre la SPL EDDEN et le CBN-CPIE Mascarin dans la mise en œuvre du réseau d'arboretums de secteurs
- La Convention de partenariat avec l'ALEFPA dans le cadre de la Lutte Anti Vectorielle

- La mise en œuvre d'une démarche de gestion des risques par la réalisation d'une matrice des risques globale
- La participation à une formation portant sur *« Créer de la valeur avec l'intelligence artificielle : quels impacts pour les dirigeants d'EPL ? »*

✓ **Le Conseil d'Administration du 04 avril 2025 a approuvé :**

- Le rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la SPL EDDEN pendant l'exercice 2024
- L'examen, l'arrêté et l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice de 352 197€
- L'examen des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce
- La nomination du Commissaire aux comptes et de son suppléant
- La convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et fixation de l'ordre du jour
- Le projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

✓ **L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025 a :**

- Approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les activités de la société pendant l'exercice 2024 ;
- Approuvé le rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;

- Examiné, arrêté et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et donné quitus aux Administrateurs ;
- Proposé l'affectation du résultat de l'exercice de 352 197 € au report à nouveau ;
- Autorisé la fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2024 à la somme de 36 000€ brut
- Voté toutes les résolutions à l'unanimité.

✓ Le Conseil d'Administration du 13 juin 2025 a approuvé :

- Le Rapport du mandataire 2024 ;
- L'installation des nouveaux membres de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration :
 - Jean-Denis NAZE (Saint-Joseph)
 - Pierrot CANTINA (Les Avirons)
 - Marie-Anick ANDAMAYE (Saint-Denis)
 - Jean-Pierre THERINCOURT (Le Tampon)
 - Patrick VAYABOURY (Saint-Pierre)
 - Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
- La désignation du nouveau président de l'Assemblée Spéciale de la SPL EDDEN pour la durée d'un an : Madame Marjorie LENCLUME (Saint-Leu)
- La désignation des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Elu titulaire représentante de La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, Mme Béatrice SIGISMEAU : Monsieur Pierrot CANTINA
 - Elu titulaire : Madame Louise SIMBAYE / Elu Suppléant : Madame Juliana M'DOIHOMA
 - Elu titulaire : Madame Marjorie LENCLUME/ Elu suppléant : Monsieur Jean-Pierre THERINCOURT
- La désignation des nouveaux représentants au Comité Technique et d'Engagement
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Adèle ODON
 - Titulaire : Louise SIMBAYE /Suppléant : Virgile KICHENIN
 - Titulaire : Camille CLAIN /Suppléant : Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Juliana M'DOIHOMA /Suppléant : Stephano DIJOUX
 - Titulaire : Pierrot CANTINA /Suppléant : Jean-Pierre THERINCOURT.
- La désignation des nouveaux représentants au Comité de Suivi et de Contrôle Analogue
 - La Présidente du Conseil d'Administration, Madame Béatrice SIGISMEAU, de la SPL EDDEN ou son représentant : Madame Valérie RIVIERE
 - Titulaire : Adèle ODON /Suppléant : Camille CLAIN
 - Titulaire : Louise SIMBAYE /Suppléant : Augustin CAZAL
 - Titulaire : Stephano DIJOUX /Suppléant : Juliana M'DOIHOMA
 - Titulaire : Jean-Denis NAZE /Suppléant : Marjorie LENCLUME
- Les jetons de présence au titre de l'année 2024

- La répartition du montant global des jetons de présence au titre de l'année 2025
- L'avenant n°3 au contrat de prestations intégrées pour la lutte antivectorielle, notamment pour les personnes vulnérables – dispositif exceptionnel suite au cyclone Garance pour le Département de la Réunion
- Le Contrat de prestations intégrées confié par la Commune de Saint-Louis pour une méthode de production d'espèces indigène et endémiques - Accompagnement de la commune pour la mise en route d'une pépinière
- Contrat de prestations intégrées confié par la Commune de Saint-Louis pour une méthode de plantation et d'entretien - Accompagnement de la Commune pour l'entretien et la plantation
- Le Projet Best Life 2030
- Le Partenariat avec l'ADAPEI – renouvellement de la convention de partenariat 2024
- Le Partenariat CIRAD / EDDEN - Formation récolte / production de plantes indigènes
- Le Congrès des EPL du 14 au 16 octobre 2025 au Corum, Montpellier
- L'autorisation de participation au Club des juristes le 3 juillet 2025 à COURBEVOIE

✓ **Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 a approuvé :**

- La mise en place de disponibilité bancaire et de financements pour la SPL EDDEN
- La signature d'une convention cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et l'Université de la Réunion/Institut de l'illettrisme et des Langues de l'Océan Indien (ILLETT)
- L'accord cadre de partenariat ente l'ARB et EDDEN
- L'accord cadre de partenariat entre l'association NOI et EDDEN
- Le bilan Carbone 2024
- La création et l'ouverture du poste de Directeur Général Délégué (DGD) de la SPL EDDEN
- L'aménagement de bureaux à Sainte Marie pour les besoins d'EDDEN
- La participation d'EDDEN au Congrès expo Ambition planète des 5 et 6 novembre 2025
- La sensibilisation des agents des pépinières du service scientifique et du service animation à la reconnaissance et aux risques liés à la présence de Plathelminthes
- L'appui logistique concernant l'étude de colonies de petits molosses (chauves-souris) sur le site de Bois Blanc
- La participation au séminaire réunissant les différents gestionnaires de conservation de la biodiversité GECOBIO – le 5 novembre 2025
- La participation à la plus grande semaine d'action collective de restauration écologique « Make a difference Week » mai/juin 2025
- La présélection de la note de concept, soumise dans le cadre du deuxième appel à projets BESTLIFE2030
- La participation d'EDDEN à la journée DUO DAY le 20 novembre 2025
- L'adhésion de la SPL EDDEN au mouvement national « les entreprises s'engagent »
- La Convention de partenariat avec Territoire Média
- La Convention de partenariat avec l'association Trisomie 21 974

- Le projet de participation d'EDDEN au Trail des Sables
- La participation à septembre rouge
- Le repas du personnel de la SPL EDDEN le 18 décembre 2025
- La présentation de la liste des marchés conçus depuis le dernier Conseil d'Administration
- Le remplacement de la Présidente au Congrès des EPL du 14 au 16 octobre 2025 au Corum à Montpellier

✓ Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2025 a approuvé :

- Le contrat de prestations intégrées pour la Commune de Saint-Pierre pour une mission de renaturation des battants des lames au sommet des montagnes : autorisation de signer
- La Convention de subvention relative au projet EVALNAT : EVALuation des populations de plantes menacées en milieux NATurels, au travers de la réalisation d'un réseau de micro-arboretums d'espèces indigènes protégées
- Le Compte-rendu de la visite du Président des Départements de France à la pépinière départementale « Bois de Nèfles »
- Le Compte-rendu de la visite de la Directrice du développement et du Réseau AFDAS à la pépinière départementale « Bois de Nèfles »
- Le Compte-rendu de la participation d'EDDEN à la table ronde changement et transition environnementale : quelles solutions apportées par les EPL Outre-Mer pour l'ensemble du territoire national ? Congrès des EPL du 14 au 16 octobre 2025
- La participation d'EDDEN à la 9ème édition du séminaire GeCoBio
- Le bilan de l'accueil de l'association Trisomie 21-974 au Domaine Archambeaud
- La participation d'EDDEN à M'nout'Terroir 2025 à Salazie
- La présentation de la liste des marchés conçus depuis le dernier Conseil d'Administration
- La validation des dépassements de plafonds de remboursement dans la cadre des missions de développement des compétences

✓ Le Conseil d'Administration du 22 décembre 2025 a approuvé :

- Les conventions de prestations intégrées avec le Département de La Réunion, pour une durée de 5 ans, portant sur :
 - Intermédiation sociale – lutte antivectorielle
 - L'entretien, l'embellissement des parcs et jardins du Département
 - La récolte, la production d'essences endémiques et indigènes diversifiées pour les aménagements programmés dans le cadre de la mise en œuvre du plan un million d'arbres pour La Réunion
 - Ingénierie d'insertion

- La convention de prestations intégrées portant l'étude préalable à l'installation des dispositifs de récupération des macrodéchets à la sortie des exutoires d'eaux pluviales pilotes du territoire de la CIVIS
- La participation d'EDDEN au Salon de l'emploi 2025
- La présentation du poster intitulé « évaluation de l'efficacité des chantiers de restauration entrepris par EDDEN sur les Espaces Naturels Sensibles » présenté au séminaire Gecobio 2025
- Les résultats de l'étude portant sur la prestation expérimentale de Beeomonitoring avec Beeodiversity
- La nomination d'un Directeur Général Délégué.

11.2. PRESENTEISME

Les modalités de fonctionnement de La SPL EDDEN intégrant la notion de **contrôle analogue**, permettent aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. **L'effectivité** de ce contrôle analogue **est matérialisée**, notamment, **par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société** assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de La SPL EDDEN dispose que :

« *Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre* ».

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL EDDEN.

Le présent rapport présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires de la SPL EDDEN pour chaque instance de gouvernance : Conseil d'Administration, Assemblée Générale, Assemblée Spéciale, Comité Technique et d'Engagement, Comité de Contrôle Analogue.

Ces documents seront transmis à l'ensemble des Actionnaires afin de permettre à ceux-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentant dans les différents Comités de gouvernance de La SPL EDDEN pour l'année 2025.

De plus, les éléments relatifs au taux de présence de chaque représentant des différents actionnaires de la SPL EDDEN seront transmis à sa collectivité de désignation pour information.

✓ Taux de présence en Conseil d'Administration

	Dates des réunions						Taux de participation
	12/03	**04/04**	**13/06**	**26/09**	**25/11**	**22/12**	
LE DÉPARTEMENT	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
CIVIS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-DENIS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-LEU	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	100 %	**83 %**
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
LES AVIRONS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-PIERRE	0 %	100 %	0 %	100 %	100 %	100 %	**67 %**
Taux de participation	**87,50 %**	**100,00 %**	**87,50 %**	**100,00 %**	**87,50 %**	**100,00 %**	**93,75 %**

✓ Taux de présence en Assemblée Générale

Actionnaires	Montants du capital en Euros	État	Total actions
LE DÉPARTEMENT	1 0750 00	Présent	10 750
CIVIS	100 000	Présent	1 000
SAINT DENIS	25 000	Présent	250
LE TAMPON	25 000	Présent	250
L'ENTRE-DEUX	25 000	Absent	250
SAINT JOSEPH	25 000	Absent	250
SAINT BENOÎT	25 000	Absent	250
SAINT LEU	25 000	Présent	250
SALAZIE	25 000	Absent	250
PETITE-ILE	25 000	Absent	250
LES AVIRONS	25 000	Présent	250
SAINT-PIERRE	25 000	Présent	250
SAINT-LOUIS	25 000	Absent	250

✓ Taux de présence en Assemblée Spéciale

	Dates des réunions							Taux de participation
	12/03	**04/04**	**06/06**	**13/06**	**26/09**	**25/11**	**22/12**	
SAINT-JOSEPH	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
LE TAMPON	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SAINT-DENIS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	**86 %**
SAINT-BENOIT	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
SAINT-LEU	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %	100 %	**86 %**
ENTRE-DEUX	100 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**29 %**
LES AVIRONS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	**100 %**
SALAZIE	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
SAINT-PIERRE	0 %	100 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**29 %**
SAINT-LOUIS	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
PETITE-ILE	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	**0 %**
Taux de participation	**54,55 %**	**54,55 %**	**63,64 %**	**45,45 %**	**45,45 %**	**36,36 %**	**36,36 %**	**48,05 %**

✓ Présence aux Comités Technique et d'Engagement

Dates des comités 2025	07/03	10/06	11/06	13/11	11/12	19/12
Nombre de comités	*6*	*1*	*2*	*1*	*1*	*5*
L'élu délégué de la collectivité actionnaire	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**
Président de la SPL EDDEN ou son représentant	**100%**	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateurs représentant du Département	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant la CIVIS	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale	0%	0%	0%	0%	0%	**100%**

✓ Présence aux Comités de Suivi et de Contrôle Analogue

Date des comités du premier semestre 2025	24/03	28/03	27/03	02/04	16/06	20/06	26/06
Nombre de comités	*6*	*4*	*3*	*1*	*7*	*3*	*5*
L'élu délégué de la collectivité actionnaire	0%	0%	0%	0%	0%	**100%**	0%
Président de la SPL EDDEN ou son représentant	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateurs représentant du Département	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant la CIVIS	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Date des comités du second semestre 2025	26/08	01/09	14/11	19/11
Nombre de comités	*7*	*2*	*7*	*2*
L'élu délégué de la collectivité actionnaire	0%	**100%**	0%	0%
Président de la SPL EDDEN ou son représentant	0%	0%	0%	0%
Administrateurs représentant du Département	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant la CIVIS	0%	0%	0%	0%
Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

11.3. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.

XII. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

La situation financière de la société, le cas échéant consolidée, rappelant :

- **Le montant du chiffre d'affaires,**
- **Des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales**,
- **Du bénéfice ou des pertes de l'exercice,**
- **Des capitaux propres,**
- **Du bilan**,
- **De la situation de trésorerie**
- **Du niveau d'endettement**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Le **chiffre d'Affaires** s'élève à 9 921 437 euros.
- Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à 106 602 euros.
- Le montant des **achats de marchandises, des autres achats et charges externes** s'élève à euros 2 354 002 euros contre 2 463 337 euros enregistré lors du précédent exercice.
- Le montant des **impôts et taxes** s'élève 241 655 euros contre à 250 462 euros pour 2024.
- Le montant des **traitements et salaires** s'élève à 6 013 522 euros en 2025 contre 6 107 541 euros en 2024.
- Le montant des **cotisations sociales et avantages sociaux** s'élève à 1 056 947 euros contre 1 045 807 euros en 2024.
- Le montant des **dotations aux amortissements et provisions ainsi que les autres charges sur l'exploitation** s'élève à 251 634 euros contre 328 814 euros en 2024.
- Les **charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint au total 9 917 760 euros contre 10 195 962 euros en 2024.
- Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à 110 279 euros contre 378 910 euros au titre de l'exercice précèdent.

Après prise en compte de **l'impôt sur la société** de 9 634 euros et **d'un crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif** de 116 981 euros**, le résultat de l'exercice** clos le 31 décembre 2025 se solde par un **bénéfice de 217 626 euros** contre un bénéfice de 352 197 euros au titre de l'exercice précédent.

La plaquette des comptes 2025 de la SPL EDDEN figure en ***Annexe n°2***. Il convient de préciser que la plaquette des comptes 2025 applique la modernisation des états financiers obligatoire à compter du 01/01/2025.

✓ Le compte de résultat

EXERCICE	2024	2025	Variation en %
PRODUITS			
REMUNERATIONS	**10 557 797 €**	**9 921 437 €**	-6%
Espaces Naturels Sensibles	*2 248 369 €*	*2 038 662 €*	-9%
Renaturation et plantation	*173 442 €*	*474 263 €*	173%
Parcs et Jardins	*2 238 930 €*	*2 140 011 €*	-4%
Insertion	*1 864 776 €*	*1 477 942 €*	-21%
Lutte Antivectorielle	*2 687 872 €*	*2 606 864 €*	-3%
Pépinière	*1 044 272 €*	*960 730 €*	-8%
Ingénierie écologique et formation	*300 136 €*	*222 965 €*	-26%
SUBVENTION D'EXPLOITATION	**1 289 €**	**27 505 €**	**6%**
AUTRES PRODUITS	**16 786 €**	**79 097 €**	371%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**10 575 872 €**	**10 028 039 €**	-5%
CHARGES			
ACHAT MARCHANDISES STOCKEES	**3 605 €**	**180 €**	-95%
VARIATION DE STOCK	**14 828 €**	**3 729 €**	-75%
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**2 444 904 €**	**2 350 093 €**	-4%
IMPOTS ET TAXES	**250 462 €**	**241 655 €**	-4%
CHARGES DE PERSONNEL	**7 153 348 €**	**7 070 469 €**	-1%
Salaires et Traitements	*6 107 541 €*	*6 013 522 €*	*-2%*
Charges sociales	*1 045 807 €*	*1 056 947 €*	*1%*
AMORTISSEMENT ET PROVISION	**263 746 €**	**186 473 €**	-29%
Dotation aux amortissement	*217 136 €*	*186 473 €*	*-14%*
Dotation pour risque et charges	*46 611 €*		*-100%*
AUTRES CHARGES	**65 068 €**	**65 161 €**	0,14%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**10 195 962 €**	**9 917 760 €**	**-3%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**378 910 €**	**110 279 €**	**-71%**
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT EXECEPTIONNEL			
IMPOT SUR LES BENEFICES	**26 713 €**	**-107 347 €**	**-502%**
Impôt sur les bénéfices	*26 713 €*	*9 634 €*	
Crédit d'impôt Investissement Outre-Mer		*-116 981 €*	
RESULTAT NET	**352 197 €**	**217 626 €**	**-38%**

✓ Bilan simplifié

ACTIF	Brut	Amort./ Dép.	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				**37 500 €**
Immobilisation incorporelle				
Concessions, brevets et droits assimilés	50 150 €	49 860 €	290 €	8 307 €
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Immobilisation corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	492 550 €	386 747 €	105 803 €	115 176 €
Autres immobilisations corporelles	1 016 249 €	542 955 €	473 294 €	182 115 €
Immobilisation financières				
Prêts				125 €
Autres immobilisations financières	60 427 €		60 427 €	58 865 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 619 376 €**	**979 562 €**	**639 814 €**	**364 588 €**
Stocks				
Matière première et autres approvisionnement	89 511 €		89 511 €	93 239 €
Fournisseurs acomptes s/commandes	4 879 €		4 879 €	7 594 €
Créance				
Clients et comptes rattachés	2 066 342 €		2 066 342 €	3 115 552 €
Personnel	1 136 401 €	5 109 €	1 131 292 €	290 920 €
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires, IS	201 961 €		201 650 €	33 876 €
Autres créances	34 058 €	46 611 €	- 12 553 €	- 36 594 €
Divers				
Disponibilités	2 411 138 €		2 411 138 €	2 003 436 €
Charges constatées d'avance	64 589 €		64 589 €	48 976 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**6 008 879 €**	**51 720 €**	**5 957 159 €**	**5 556 999 €**
TOTAL ACTIF	**7 628 255 €**	**1 031 282 €**	**6 596 973 €**	**5 921 587 €**

PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Capital social ou individuel	1 450 000 €	1 450 000 €
Réserve légale	83 859 €	66 249 €
Autres réserves	1 593 298 €	1 258 717 €
Report à nouveau		
Subvention d'investissement	4 719 €	
Résultat de l'exercice	**217 626 €**	**352 197 €**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 349 502 €**	**3 127 163 €**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	269 125 €	629 897 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	718 073 €	449 520 €
Dettes fiscales et sociales	1 835 566 €	1 669 104 €
Autres dettes	27 407 €	45 903 €
Produits constatés d'avance	397 300 €	
TOTAL DETTES	**3 247 471 €**	**2 794 424 €**
TOTAL PASSIF	**6 596 973 €**	**5 921 587 €**

✓ Trésorerie

Le fonds de roulement (FR) diminué du besoin en fonds de roulement dégage une trésorerie positive de **2 411 138 euros**.

L'étude du FR/BFR permet de constater que la SPL EDDEN respecte l'équilibre financier grâce à :

- Sa trésorerie positive ;
- Sa capacité à faire face à ses dettes circulantes à moins d'un an par son actif circulant composé essentiellement de créances liées à son exploitation.

Cependant cet équilibre financier reste fragile et doit être maitriser à long terme.

✓ Etat des dettes et des créances

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l' article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures *émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées *TTC*	103 668,07	129 525,94	3 026,41	172,01	29 419,92	162 144,28	-	-	358 731,87	0		358 731,87
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	¨ Délais contractuels : cf échéances s/ factures. X Délais légaux						¨ Délais contractuels : *(préciser)* X Délais légaux					

✓ Eléments de rémunération fixes variables exceptionnels et avantages en nature accordes aux représentants des collectivités et aux mandataires sociaux

Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement **ainsi qu'aux mandataires sociaux.**

12.1. PRESIDENTE

Conformément au statut de la société, la rémunération de la Présidente est déterminée par le Conseil d'Administration.

Toutefois, la perception d'une rémunération ou d'avantage particulier est conditionnée à une autorisation qui doit être stipulée par une délibération expresse de l'assemblée qui l'a désignée, et qui en aura prévu le montant maximum. La Commission Permanente du Conseil Départemental a, en date du 25/08/2021, autorisé la Présidente à percevoir une rémunération pour ses fonctions au sein de la société.

Ensuite, en date du 02/09/2021, le Conseil d'Administration a autorisé la rémunération mensuelle fixe en qualité de présidente. La rémunération brute annuelle s'élève à 23 k€ pour l'exercice 2025.

12.2. DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux statuts de la société, la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les modalités de rémunération du directeur général ont été fixées par les Conseils d'Administration en date du 22/03/2019, du 31/08/2020, du 29/09/2020, du 26/11/2020, du 01/09/2023, 04/04/2023 ainsi que du 12/03/2025.

Ainsi au titre de l'exercice 2025, le Directeur général a perçu une rémunération brut annuelle de 212 k€ sur treize mois intégrant une prime d'intéressement annuelle calculée sur le chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 (CAA), à savoir : 0.005XCAA plafonné.

La rémunération du Directeur Général est indexée sur l'inflation à la Réunion à compter de l'exercice 2025, et ce jusqu'à la fin de son mandat (indice référence = 4ème trimestre 2023).

Le Directeur Général a renoncé à la prise en charge par la société des cotisations à la garantie sociale des chefs et dirigeant d'entreprise.

Le Directeur Général est affilié au régime de l'assurance prévoyance (frais de santé, incapacité, invalidité et décès) et au régime de retraite complémentaire Agirc Arrco bénéficiant au personnel de la société relevant du statut des cadres. Aussi, en cas d'arrêt maladie du directeur général, les mêmes conditions prévues à l'accord collectif de la SPL EDDEN seront appliquées à savoir le maintien à 100% de la rémunération nette dès le 1er jour d'absence, pendant 90 jours, successifs au non par période de 12 mois glissants. Aucune indemnité complémentaire n'est versée pour les arrêts inférieurs ou égales à 3 jours, sauf pour les arrêts 4 premiers arrêts de travail concernés, apprécié par période de 12 mois glissantes.

Un véhicule de fonction adapté aux besoins de l'activité est mis à disposition du directeur général.

12.3. ADMINISTRATEURS

Conformément aux statuts de la société, l'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

Il peut également être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats particuliers ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration et aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.

Toutefois, les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions de membres du conseil d'administration peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers, s'ils y ont été autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, qui aura déterminé la nature des fonctions exercées et prévu le montant maximum de la rémunération correspondante.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

Conformément à l'article L.225-45 du Code du commerce, L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL EDDEN en date du 25 avril 2025 a décidé à l'unanimité d'allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leurs activités, à titre de jetons de présence les sommes de 36 000 € brut au titre de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration du 13 juin 2025 a approuvé :

- Le montant du jeton de présence à 500 € brut maximum par conseil d'administration, dans la limite de 2 k€ brut par an au titre de l'année 202.

- Le non-émargement de la Présidente du Conseil d'Administration aux jetons de présence puisqu'elle perçoit une rémunération pour sa fonction de Présidente.

Au 31/12/2025, la SPL EDDEN enregistre la somme de 22 667 € en compte de jetons de présence, correspondant au montant brut à verser.

Membres	TOTAL PRESENCE	MONTANT BRUT A VERSER	PRELEVEMENT NL IR (12,80%)	PRELEVEMENT SOCIAUX (17,20%)	MONTANT NET A VERSER	FORFAIT SOCIAL (20%)
DEPARTEMENT DE LA REUNION						
Augustin CAZAL	3	1 000,00 €	128,00 €	172,00 €	700,00 €	200,00 €
Camille CLAIN	3	1 000,00 €	128,00 €	172,00 €	700,00 €	200,00 €
Virgile KICHENIN	4	1 333,33 €	170,67 €	229,33 €	933,33 €	266,67 €
Adéle ODON	2	666,67 €	85,33 €	114,67 €	466,67 €	133,33 €
Sidoleine PAPAYA	5	1 666,67 €	213,33 €	286,67 €	1 166,67 €	333,33 €
Viviane PAYET BEN HAMIDA	0	- €	- €	- €	- €	- €
Valérie RIVIERE	0	- €	- €	- €	- €	- €
Louise SIMBAYE	5	1 666,67 €	213,33 €	286,67 €	1 166,67 €	333,33 €
René SOTACA	6	2 000,00 €	256,00 €	344,00 €	1 400,00 €	400,00 €
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)						
Stéphano DIJOUX	5	1 666,67 €	213,33 €	286,67 €	1 166,67 €	333,33 €
Juliana M'DOIHOMA	2	666,67 €	85,33 €	114,67 €	466,67 €	133,33 €
COMMUNE DE SAINT DENIS						
Marie-Annick ANDAMAYE	6	2 000,00 €	256,00 €	344,00 €	1 400,00 €	400,00 €
COMMUNE DU TAMPON						
Jean-Pierre THERINCOURT	6	2 000,00 €	256,00 €	344,00 €	1 400,00 €	400,00 €
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH						
Jean-Denis NAZE	6	2 000,00 €	256,00 €	344,00 €	1 400,00 €	400,00 €
COMMUNE DE SAINT-LEU						
Marjorie LENCLUME	5	1 666,67 €	213,33 €	286,67 €	1 166,67 €	333,33 €
COMMUNE DES AVIRONS						
Pierrot CANTINA	6	2 000,00 €	256,00 €	344,00 €	1 400,00 €	400,00 €
COMMUNE DE SAINT PIERRE						
Patick VAYABOURY	4	1 333,33 €	170,67 €	229,33 €	933,33 €	266,67 €
TOTAL	**73**	**22 666,67 €**	**2 901,33 €**	**3 898,67 €**	**15 866,67 €**	**4 533,33 €**

XIII. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société et, s'il est disponible, du résultat selon les mêmes modalités

La SPL EDDEN a enregistré un chiffre d'affaires de **9 921 437 euros** issus des contrats passés avec le Conseil Départemental et d'autres communes actionnaires.

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires
Espaces Naturels Sensibles	*2 038 662 €*
Renaturation et plantation	*474 263 €*
Parcs et Jardins	*2 140 011 €*
Insertion	*1 477 942 €*
Lutte Antivectorielle	*2 606 864 €*
Pépinière	*960 730 €*
Ingénierie écologique et formation	*222 965 €*
Chiffre d'affaires par activité	**9 921 437 €**

